

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de
Groupe Canaccord Genuity Inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de **Groupe Canaccord Genuity Inc.** et de ses filiales (le « Groupe »), qui comprennent les états de la situation financière consolidés aux 31 mars 2023 et 2022, et les comptes de résultat consolidés, les états du résultat global consolidés, les états des variations des capitaux propres consolidés et les tableaux des flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du Groupe aux 31 mars 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Notre description de la façon dont chaque question ci-après a été traitée dans le cadre de l'audit est fournie dans ce contexte.

Nous nous sommes acquittés des responsabilités décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport, y compris à l'égard de ces questions. Par conséquent, notre audit a comporté la mise en œuvre de procédures conçues dans le but de répondre à notre évaluation des risques d'anomalies significatives dans les états financiers consolidés. Les résultats de nos procédures d'audit, y compris les procédures mises en œuvre en réponse aux questions ci-après, fournissent le fondement de notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés ci-joints.

Question clé de l'audit	Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit
<p>Comptabilisation des produits tirés des transactions de financement de sociétés et de fusions et acquisitions</p> <p>Au 31 mars 2023, les produits tirés des honoraires de consultation liés aux transactions de financement de sociétés et de fusions et acquisitions du Groupe s'élevaient à 364,6 millions \$. Le Groupe comptabilise les produits tirés des honoraires de consultation lorsque l'obligation de prestation liée à la transaction sous-jacente est remplie aux termes de l'entente.</p> <p>Étant donné que la taille de chaque transaction qui donne lieu à des honoraires de consultation est souvent importante et que le nombre de transactions et le moment auquel elles sont réalisées peuvent grandement varier d'une période à l'autre selon le niveau d'activité sur le marché, cet aspect de l'audit est considéré comme un risque d'audit clé. Lorsque des transactions importantes sont conclues vers la date de clôture, une évaluation est effectuée pour déterminer dans quelle période le Groupe a rempli ses obligations de prestation et peut ainsi comptabiliser les produits correspondants. Les détails des méthodes comptables du Groupe relatives à la comptabilisation des produits des activités ordinaires sont présentés à la note 5, « Résumé des principales méthodes comptables ».</p>	<p>Pour tester les produits comptabilisés tirés des honoraires de consultation, nos procédures d'audit ont compris, entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nous avons choisi un échantillon des transactions donnant lieu à des honoraires de consultation et examiné les contrats exécutés pour déterminer si l'obligation de prestation a été remplie progressivement ou à un moment précis. • Nous avons testé un échantillon de transactions donnant lieu à des honoraires de consultation en cours à la date de clôture et évalué si les obligations de prestation liées aux services de consultation fournis progressivement ont été comptabilisées conformément à l'IFRS 15 en obtenant des éléments probants sur la prestation des services et en établissant une comparaison avec la partie des produits comptabilisés pour la période de prestation des services. • Nous avons passé en revue les documents sources, y compris les ententes exécutées et les encaissements, pour obtenir des éléments probants quant à savoir si les obligations de prestation ont été remplies pour toutes les transactions de consultation conclues immédiatement avant et après la fin de l'exercice, et avons évalué si les produits ont été comptabilisés dans la période appropriée.

Question clé de l'audit

Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Dépréciation du goodwill affecté à des unités génératrices de trésorerie (« UGT »)

Au 31 mars 2023, le Groupe avait comptabilisé un goodwill de 622,8 millions \$ affecté à des UGT. La direction évalue au moins une fois par an, ou lorsqu'il existe des indices de dépréciation, si la valeur comptable de ces actifs a subi une perte de valeur. Dans le cadre des tests de dépréciation du goodwill, la direction compare la valeur comptable d'une UGT à sa valeur recouvrable qui est établie au moyen de la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité ou la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Les tests de dépréciation des UGT reposent sur des estimations des valeurs recouvrables fondées sur des prévisions sur cinq ans avec une valeur finale pour la période subséquente. Compte tenu de la nature subjective des données d'entrée importantes pour le modèle de dépréciation, y compris la fluctuation des produits des activités ordinaires, la charge de rémunération au rendement, le taux d'actualisation et le taux de croissance final, les résultats du modèle sont sensibles aux données d'entrée qui font appel au jugement de la direction.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023, le Groupe a comptabilisé une charge de dépréciation de 101,7 millions \$ au titre du goodwill de l'UGT Marchés des capitaux au Canada.

Compte tenu de la subjectivité inhérente aux prévisions et à l'actualisation des flux de trésorerie futurs et de l'importance du goodwill comptabilisé et affecté aux UGT au 31 mars 2023, cet aspect de l'audit est considéré comme un risque d'audit clé. Les détails des principales méthodes comptables du Groupe relatives au goodwill sont présentés à la note 5, « Résumé des principales méthodes comptables ».

- Nous avons évalué les méthodes comptables critiques du Groupe et les informations y afférentes dans les états financiers consolidés pour déterminer si elles reflètent adéquatement les transactions en question et si elles sont conformes à l'IFRS 15.

Pour tester la juste valeur diminuée des coûts de la vente estimative des UGT, nos procédures d'audit ont compris, entre autres :

- Avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, nous avons évalué le caractère approprié et l'exactitude mathématique des modèles de dépréciation utilisés à l'égard des UGT. Dans le cadre de cette évaluation, nous avons comparé les valeurs comptables de chaque UGT qui figurent dans les modèles aux registres financiers du Groupe et comparé les UGT identifiées par le Groupe au niveau le plus bas auquel les activités font l'objet d'un suivi par la direction et d'autres membres de l'organisation, et évalué si le regroupement des UGT était approprié aux fins du test de dépréciation.
- Avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, nous avons évalué les hypothèses et les données d'entrée utilisées par le Groupe aux fins du calcul de la valeur recouvrable des UGT, y compris les produits des activités ordinaires, la charge de rémunération au rendement, le taux d'actualisation et le taux de croissance final, en comparant ces hypothèses aux résultats historiques et à des données provenant de tiers.
- Nous avons procédé à des analyses de sensibilité des principales hypothèses, notamment les taux de croissance des produits des activités ordinaires et les taux de croissance des charges afin d'évaluer les variations de la valeur recouvrable des UGT qui résulteraient de modifications apportées aux hypothèses.
- Nous avons évalué les informations fournies par le Groupe à l'égard de cette question.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- du rapport de gestion;
- des informations contenues dans le rapport annuel, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Nous nous attendons à obtenir le rapport annuel après la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous effectuerons sur les autres informations contenues dans le rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit de groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Sean Musselman.

Ernst + Young s.n.l./s.e.v.c.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
Le 16 juin 2023

Groupe Canaccord Genuity Inc.

États de la situation financière consolidés

Aux (en milliers de dollars canadiens)	Notes	31 mars 2023 \$	31 mars 2022 \$
ACTIF			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		1 008 432 \$	1 788 261 \$
Titres détenus	6	715 078	1 051 229
Créances clients	9, 23	3 355 203	3 438 655
Impôt sur le résultat à recevoir		34 209	1 967
Total des actifs courants		5 112 922	6 280 112
Actifs d'impôt différé	15	90 733	98 224
Placements	10	18 101	22 928
Matériel et aménagements des locaux loués	12	48 180	34 643
Immobilisations incorporelles	14	305 915	186 993
Goodwill	14	622 820	510 279
Actifs au titre de droits d'utilisation	13	103 729	117 066
Total de l'actif		6 302 400	7 250 245
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Passifs courants			
Titres vendus à découvert	6, 7	556 303	567 290
Dettes fournisseurs et charges à payer	9, 23	3 720 332	4 845 672
Provisions	27	19 660	8 222
Impôt sur le résultat à payer		2 177	15 952
Dettes subordonnée	16	7 500	7 500
Tranche à court terme de l'emprunt bancaire	17	13 342	6 574
Tranche à court terme des obligations locatives	18	26 712	23 928
Tranche à court terme de la contrepartie différée et de la contrepartie éventuelle	7,11	17 325	10 618
Total des passifs courants		4 363 351	5 485 756
Passifs d'impôt différé	15	55 728	24 875
Autres passifs	7, 11	98 378	75 758
Emprunt bancaire	17	293 780	145 467
Obligations locatives	18	92 526	101 620
Total du passif		4 903 763	5 833 476
Capitaux propres			
Attribuables aux porteurs de titres de capitaux propres de GCGI		1 054 639	1 178 069
Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle		343 998	238 700
Total des capitaux propres		1 398 637	1 416 769
Total du passif et des capitaux propres		6 302 400	7 250 245

Voir les notes ci-jointes.

Au nom du conseil d'administration :

« Daniel Daviau »

« Terrence A. Lyons »

DANIEL DAVIAU

TERRENCE A. LYONS

Groupe Canaccord Genuity Inc.

Comptes de résultat consolidés

Pour les exercices clos les (en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)	Notes	31 mars 2023 \$	31 mars 2022 \$
PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES			
Commissions et honoraires		749 114	761 843
Financement de sociétés		160 944	561 725
Honoraires de consultation		364 554	493 057
Négociation à titre de contrepartiste		117 238	158 978
Intérêts		115 245	36 028
Divers		3 302	34 371
		1 510 397	2 046 002
CHARGES			
Charge de rémunération		936 872	1 248 184
Frais de négociation		96 083	102 824
Locaux et matériel		21 986	20 074
Communications et technologie		85 482	73 873
Intérêts		54 539	23 598
Frais d'administration		138 461	101 431
Amortissement	12, 14	41 634	27 593
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	13	26 335	23 894
Frais de développement		36 058	22 422
Frais connexes aux acquisitions	11	7 403	9 197
Dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles	14	102 571	—
Ajustement de la juste valeur des participations ne donnant pas le contrôle – composante passif dérivé	8	11 629	8 519
Variation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle	7	(14 278)	—
Perte et autres coûts liés à l'extinction de débentures convertibles		—	5 932
Quote-part de la perte d'une entreprise associée		55	192
		1 544 830	1 667 733
Résultat net avant impôt sur le résultat		(34 433)	378 269
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	15		
Exigible		20 173	122 072
Différé		136	(14 368)
		20 309	107 704
Résultat net de l'exercice		(54 742)	270 565
Résultat net attribuable aux :			
Actionnaires de GCGI		(90 104)	246 314
Participations ne donnant pas le contrôle	8	35 362	24 251
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)			
De base	20	87 382	94 871
Après dilution	20	s. o.	109 434
Résultat par action ordinaire			
De base	20	(1,16) \$	2,50 \$
Après dilution	20	(1,16) \$	2,16 \$
Dividendes par action privilégiée de série A	21	1,00 \$	1,00 \$
Dividendes par action privilégiée de série C	21	1,71 \$	1,25 \$
Dividendes par action ordinaire	21	0,34 \$	0,32 \$

Voir les notes cjointes.

Groupe Canaccord Genuity Inc.

États du résultat global consolidés

Pour les exercices clos les (en milliers de dollars canadiens)	Notes	31 mars 2023 \$	31 mars 2022 \$
Résultat net de l'exercice		(54 742)	270 565
Autres éléments du résultat global			
Variation nette des profits latents (pertes latentes) à la conversion des établissements à l'étranger nette, de l'impôt		38 832	(33 566)
Résultat global de l'exercice		(15 910)	236 999
Résultat global attribuable aux :			
Actionnaires de GCGI		(54 001)	211 433
Participations ne donnant pas le contrôle	8	38 091	25 566

Voir les notes ci-jointes.

Groupe Canaccord Genuity Inc.

États des variations des capitaux propres consolidés

Pour les exercices clos les (en milliers de dollars canadiens)	Notes	31 mars 2023 \$	31 mars 2022 \$
Actions privilégiées au début et à la fin de l'exercice	19	205 641	205 641
Actions ordinaires au début de l'exercice		576 166	662 366
Acquisition d'actions ordinaires dans le cadre du régime d'intéressement à long terme (« RILT »)		(69 416)	(60 824)
Actions ordinaires dont les droits sont acquis libérées par les fiducies pour les avantages du personnel		55 240	34 188
Variation des actions visées par l'engagement de rachat dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités		3 411	4 770
Actions émises dans le cadre de l'acquisition de Sawaya Partners		2 883	—
Actions émises en lien avec l'exercice des options sur actions liées au rendement		1 924	4 099
Actions rachetées et annulées dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités		(4 034)	(23 527)
Actions rachetées et annulées dans le cadre de l'offre publique de rachat importante		—	(44 801)
Prêts nets destinés à l'achat d'actions dont les droits ne sont pas acquis		171	(105)
Actions ordinaires à la fin de l'exercice	20	566 345	576 166
Surplus d'apport au début de l'exercice		64 241	62 402
Paiements fondés sur des actions, montant net		(12 444)	45 983
Actions rachetées et annulées dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités		(2 597)	(21 787)
Actions rachetées et annulées dans le cadre de l'offre publique de rachat importante		—	(27 486)
Actions visées par l'engagement de rachat dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités		2 537	(2 537)
Prêts destinés à l'achat d'actions dont les droits ne sont pas acquis		(171)	105
Variation de l'actif d'impôt exigible net et de l'actif d'impôt différé liés aux paiements fondés sur des actions		(2 166)	7 561
Surplus d'apport à la fin de l'exercice		49 400	64 241
Résultats non distribués au début de l'exercice		251 540	73 220
Résultat net attribuable aux actionnaires de GCGI		(90 104)	246 314
Dividendes sur actions ordinaires	21	(30 936)	(30 797)
Dividendes sur actions privilégiées	21	(10 948)	(9 484)
Actions rachetées et annulées dans le cadre de l'offre publique de rachat importante		—	(27 713)
Résultats non distribués à la fin de l'exercice		119 552	251 540
Contrepartie différée au début de l'exercice		11 378	—
Paiement au cours de l'exercice		(2 883)	—
Contrepartie différée liée à l'acquisition de Sawaya Partners	11	—	11 378
Contrepartie différée à la fin de l'exercice		8 495	11 378
Cumul des autres éléments du résultat global au début de l'exercice		69 103	103 465
Reclassement aux participations ne donnant pas le contrôle des autres éléments du résultat global		—	519
Autres éléments du résultat global attribuables aux actionnaires de GCGI		36 103	(34 881)
Cumul des autres éléments du résultat global à la fin de l'exercice		105 206	69 103
Total des capitaux propres		1 054 639	1 178 069
Participations ne donnant pas le contrôle au début de l'exercice		238 700	8 190
Participations ne donnant pas le contrôle à la fin de l'exercice	8	343 998	238 700
Total des capitaux propres		1 398 637	1 416 769

Voir les notes c)jointes.

Groupe Canaccord Genuity Inc.

Tableaux des flux de trésorerie consolidés

	Notes	31 mars 2023 \$	31 mars 2022 \$
Pour les exercices clos les (en milliers de dollars canadiens)			
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Résultat net de l'exercice		(54 742)	270 565
Éléments sans effet de trésorerie			
Amortissement	12, 14	41 634	27 593
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	13	26 335	23 894
Charge (recouvrement) d'impôt différé		136	(14 368)
Charge au titre de paiements fondés sur des actions	22	59 495	146 827
Ajustement de la juste valeur des participations ne donnant pas le contrôle – composante passif dérivé	8	11 629	8 519
Dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles	14	102 571	—
Quote-part de la perte d'une entreprise associée		55	192
Variation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle	7	(14 728)	—
Dépréciation des placements	10	4 750	—
Charge d'intérêts liée aux obligations locatives		7 603	6 518
Variations des éléments sans effet de trésorerie du fonds de roulement			
Diminution/(augmentation) des titres détenus		336 152	(9 647)
Diminution des créances clients		83 452	539 655
Augmentation de l'impôt sur le résultat à recevoir, montant net		(42 351)	(36 162)
Diminution des titres vendus à découvert		(10 987)	(322 316)
Diminution des dettes fournisseurs, des charges à payer et des provisions		(1 135 420)	(378 017)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		(584 416)	263 253
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Rachat d'actions aux fins d'annulation dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités		(6 631)	(45 314)
Rachat d'actions dans le cadre de l'offre publique de rachat importante		—	(100 000)
Acquisition d'actions ordinaires dans le cadre du régime d'intéressement à long terme		(69 416)	(60 824)
Produit de l'émission d'actions privilégiées convertibles et d'autres instruments de capitaux propres dans les activités de gestion de patrimoine au Royaume-Uni et dans les dépendances de la Couronne, net des frais connexes aux acquisitions		102 223	224 963
Versement de dividendes en espèces sur les actions privilégiées convertibles émises en lien avec les activités de gestion de patrimoine au Royaume-Uni et dans les dépendances de la Couronne		(20 368)	(7 141)
Versement de dividendes aux participations ne donnant pas le contrôle en Australie		(7 683)	—
Rachat de débetures convertibles		—	(168 112)
Produit d'un emprunt bancaire		159 400	88 465
Produit de l'exercice d'options sur actions liées au rendement		1 924	4 099
Paiement d'un emprunt bancaire		(13 041)	(8 432)
Dividendes en espèces versés sur les actions ordinaires		(30 936)	(30 797)
Dividendes en espèces versés sur les actions privilégiées		(10 948)	(9 484)
Paiements de loyers		(33 301)	(30 282)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		71 223	(142 859)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Achat de matériel et aménagements des locaux loués, net des sorties		(24 348)	(12 122)
Acquisition d'immobilisations incorporelles		(4 006)	(2 541)
Acquisition de Punter Southall Wealth, nette de la trésorerie acquise		(238 591)	—
Acquisition de Results International Group LLP		(8 211)	—
Acquisition d'Adam & Company, nette de la trésorerie acquise		—	(93 316)
Acquisition de Sawaya Partners, nette de la trésorerie acquise		—	(45 513)
Participation dans une entreprise associée		—	(1 490)
Achat de placements		—	(14 161)
Paiement de contrepartie différée et de contrepartie éventuelle		(12 955)	(32 852)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(288 111)	(201 995)
Incidence du change sur les soldes de trésorerie		21 475	(13 430)
Diminution de la situation de trésorerie		(779 829)	(95 031)
Situation de trésorerie au début de l'exercice		1 788 261	1 883 292
Situation de trésorerie à la fin de l'exercice		1 008 432	1 788 261
Information supplémentaire sur les flux de trésorerie			
Intérêts reçus		115 231 \$	36 100 \$
Intérêts payés		52 570 \$	22 232 \$
Impôt sur le résultat payé		64 532 \$	160 055 \$

Voir les notes cjointes.

Groupe Canaccord Genuity Inc.

Notes des états financiers consolidés

Aux 31 mars 2023 et 2022

et pour les exercices clos à ces dates

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

1. Renseignements sur l'entreprise

Par l'entremise de ses principales filiales, Groupe Canaccord Genuity Inc. (la « Société » ou « GCGI »), courtier en valeurs mobilières de plein exercice indépendant, mène des activités sur les marchés des capitaux en Amérique du Nord, au Royaume-Uni et en Europe, en Asie et en Australie. La Société a aussi des activités de gestion de patrimoine au Canada, au Royaume-Uni, dans les dépendances de la Couronne et en Australie. La Société exerce ses activités dans les deux principaux secteurs de l'industrie des valeurs mobilières : les marchés des capitaux et la gestion de patrimoine. Ensemble, ces activités offrent une vaste gamme de produits de placement complémentaires, de services de courtage et de services de financement de sociétés à la clientèle de la Société composée de particuliers, d'institutions et de sociétés.

Groupe Canaccord Genuity Inc. a été constitué le 14 février 1997 lorsqu'il a déposé un mémoire et des statuts auprès du directeur du registre des sociétés (Registrar of Companies) de la Colombie-Britannique en vertu de la loi intitulée *Company Act* (Colombie-Britannique); il est maintenu sous le régime de la loi intitulée *Business Corporations Act* (Colombie-Britannique). Le siège social de la Société est sis au Suite 2200 – 609 Granville Street, Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1H2, et son bureau principal est sis au Suite 2200 – 700 West Georgia Street, Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1K8 (depuis le 15 mai 2022).

Les actions ordinaires de la Société sont cotées sous le symbole CF à la Bourse de Toronto. Les actions privilégiées de série A de la Société sont négociées à la Bourse de Toronto sous le symbole CF.PR.A., et les actions privilégiées de série C de la Société sont inscrites sous le symbole CF.PR.C.

Les produits et le résultat tirés des activités de la Société connaissent de grandes variations d'un trimestre à l'autre et d'un exercice à l'autre en raison de facteurs qui ne dépendent pas de la Société. Les activités de celle-ci sont assujetties à la situation générale sur les marchés des actions et des obligations à l'échelle mondiale.

2. Base d'établissement

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les présents états financiers consolidés audités ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

Les présents états financiers consolidés audités sont fondés sur le coût historique, sauf pour certains placements qui sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, les titres détenus, les titres vendus à découvert, les participations ne donnant pas le contrôle – composante passif dérivé, et les contreparties différées et contreparties éventuelles. Tous ces éléments ont été évalués à la juste valeur, comme il est prescrit par les méthodes comptables pertinentes, hormis certains placements comptabilisés selon la méthode de mise en équivalence.

Les présents états financiers consolidés audités sont présentés en dollars canadiens et tous les montants sont en milliers de dollars, sauf indication contraire.

Le conseil d'administration de la Société a autorisé la publication des présents états financiers consolidés audités le 16 juin 2023.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les présents états financiers consolidés comprennent les états financiers de la Société, de ses filiales et d'entités ad hoc contrôlées.

Les résultats financiers d'une filiale ou d'une entité ad hoc contrôlée sont consolidés si la Société acquiert le contrôle. Il y a contrôle lorsqu'une entité détient le pouvoir sur une entité émettrice, qu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci.

Les résultats des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice sont inclus dans les comptes de résultat à compter de la date réelle de l'acquisition ou jusqu'à la date réelle de la cession, selon le cas.

Toutes les transactions et tous les soldes intersociétés ont été éliminés. Dans les cas où une méthode comptable d'une filiale diffère des méthodes comptables de la Société, la Société a effectué les ajustements appropriés pour assurer leur conformité aux fins de la préparation des présents états financiers consolidés. Les états financiers des filiales sont dressés pour la même période de présentation de l'information financière que ceux de la société mère.

UTILISATION DE JUGEMENTS, D'ESTIMATIONS ET D'HYPOTHÈSES

La préparation des présents états financiers consolidés exige de la direction qu'elle porte des jugements, effectue des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés des produits, des charges, des actifs et des passifs, sur les notes explicatives et sur l'information à fournir à l'égard des passifs éventuels à la date de clôture. Par conséquent, les résultats réels peuvent différer de ces estimations et de ces hypothèses.

Certains facteurs ont une incidence sur les hypothèses que la direction a utilisées pour porter des jugements et effectuer des estimations et suscitent davantage d'incertitude à leur égard. Ces facteurs comprennent, sans toutefois s'y limiter, l'inflation, les interventions monétaires et budgétaires importantes des gouvernements et des banques centrales visant à stabiliser la conjoncture économique, y compris le ralentissement de la croissance économique, l'inflation et la hausse des taux d'intérêt, ainsi que les conséquences de la guerre en Ukraine et de la crise humanitaire en résultant sur l'économie mondiale.

Les jugements, estimations et hypothèses significatifs touchent la consolidation, la comptabilisation des produits des activités ordinaires, les paiements fondés sur des actions, l'impôt sur le résultat et l'évaluation des actifs d'impôt différé, la dépréciation du goodwill, les immobilisations incorporelles et les autres actifs à long terme, les provisions pour pertes sur créances, la juste valeur des instruments financiers de niveau 2 et de niveau 3, les provisions et l'évaluation des participations ne donnant pas le contrôle – composante passif dérivé. Des modifications peuvent être apportées aux estimations liées à l'actif net acquis dans le cadre d'une acquisition ainsi qu'à la répartition entre les immobilisations incorporelles identifiables à durée de vie indéterminée ou déterminée. Des jugements, des estimations et des hypothèses ont également été utilisés dans le cadre de la répartition du prix d'acquisition préliminaire, y compris l'évaluation du goodwill et des immobilisations incorporelles acquis en lien avec les acquisitions de Punter Southall Wealth et de Results International Group LLP, ainsi que l'évaluation de la contrepartie éventuelle liée à Results International Group LLP. Pour l'exercice clos le 31 mars 2022, des estimations et des hypothèses ont été utilisées dans le cadre de l'évaluation du goodwill et des immobilisations incorporelles acquis en lien avec l'acquisition d'Adam & Company et de Sawaya Partners.

La Société exerce ses activités dans diverses juridictions fiscales et est assujettie à des politiques et des lois fiscales dans le cadre de ses activités au Canada et à l'étranger. Puisque les lois et les politiques fiscales de plusieurs pays font l'objet de modifications et d'interprétations continues, le résultat final de certaines opérations fiscales reste incertain. La Société subit l'influence des modifications apportées aux lois et aux règlements fiscaux, notamment l'instauration de Pilier Deux (impôt minimum mondial de 15 %) proposé par l'Organisation de coopération et de développement économiques.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, certains investisseurs institutionnels ont acheté des actions privilégiées convertibles (« actions privilégiées convertibles A ») d'un montant de 125,0 millions £ (218,0 millions \$ CA) émises par CGWM UK. Le 31 mai 2022, certains investisseurs institutionnels ont acheté une nouvelle série d'actions privilégiées convertibles (« actions privilégiées convertibles B ») émises par CGWM UK pour un montant de 65,3 millions £ (104,1 millions \$ à la date d'émission). Les deux séries d'actions privilégiées convertibles sont désignées collectivement les « actions privilégiées convertibles » dans l'analyse ci-après.

Les actions privilégiées convertibles émises n'entraînent aucune obligation pour la Société de verser de la trésorerie ou tout autre actif financier. L'exercice de jugement a été nécessaire pour conclure que les actions privilégiées convertibles sont un instrument hybride qui comporte une composante capitaux propres, représentant les dividendes discrétionnaires et la priorité en cas de liquidation, et une composante passif qui reflète un dérivé visant à régler l'instrument, le cas échéant, en contrepartie de l'équivalent économique d'un nombre variable d'actions ordinaires de CGWM UK.

La juste valeur des actions privilégiées convertibles à l'émission a été répartie entre les composantes capitaux propres et passif dérivé respectives. La juste valeur du dérivé a été établie en premier lieu et le montant résiduel a été comptabilisé à titre de composante capitaux propres. Les composantes passif dérivé seront réévaluées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière selon la meilleure estimation de la Société à l'égard de leur valeur, toute variation de la juste valeur étant comptabilisée dans le résultat net de la période. Une grande part de jugement est nécessaire pour formuler les estimations et les hypothèses qui sont utilisées pour établir la juste valeur de la composante passif dérivé à chaque période de présentation de l'information financière.

Dans l'analyse ci-après, à moins d'indication contraire, Hargreave Hale Limited est désignée sous le nom de « Hargreave Hale » (renommée « Canaccord Genuity Asset Management »), Petsky Prunier LLC est désignée sous le nom de « Petsky Prunier », Sawaya Partners LLC est désignée sous le nom de « Sawaya », McCarthy Taylor Limited (renommée « CG McCarthy Taylor Limited »), dont les activités ont été par la suite transférées à CG Wealth Planning Limited, est désignée sous le nom de « McCarthy Taylor », Thomas Miller Wealth Management Limited (renommée « CG Wealth Planning Limited ») et les activités pour le compte de particuliers de Thomas Miller Investment (Isle of Man) Limited sont désignées sous le nom de « Thomas Miller », Patersons Securities Limited (renommée « Canaccord Genuity Financial Limited ») est désignée sous le nom de « Patersons », les activités de gestion des placements de particuliers acquis d'Adam & Company (y compris l'acquisition de la totalité du capital émis d'Adam & Company Investment Management Limited) sont désignées sous le nom « Adam & Company », Jitneytrade Inc., Finlogik Capital Inc. et Finlogik Inc. sont collectivement désignées sous le nom de « Jitneytrade », Punter Southall Wealth Limited est désignée sous le nom de « PSW » et Results International Group LLP est désignée sous le nom de « Results ».

Consolidation

Au 31 mars 2023, la Société détenait 65 % (65 % au 31 mars 2022) des actions avec droit de vote de Canaccord Financial Group (Australia) Pty Ltd. (« CFGA »), et cette dernière détenait la totalité des actions de Canaccord Genuity (Australia) Limited

(« CGAL ») et de Canaccord Genuity Financial Limited (« CGFL »). La Société a évalué ses ententes contractuelles avec les autres actionnaires de CFGA et le contrôle qu'elle détient sur les politiques financières et opérationnelles des deux filiales et elle a déterminé qu'elle devait procéder à la consolidation en vertu de l'IFRS 10, *États financiers consolidés* (« IFRS 10 »), aux 31 mars 2023 et 2022. La situation financière, le rendement financier et les flux de trésorerie de CGAL et de CGFL ont donc été consolidés.

La Société détient des fiducies pour les avantages du personnel, qui sont considérées comme des entités ad hoc (note 22), afin de satisfaire à ses obligations envers ses employés qui découlent des régimes de paiements fondés sur des actions de la Société. Les fiducies pour les avantages du personnel ont été consolidées conformément à l'IFRS 10 puisque leurs activités sont menées au nom de la Société et que la Société conserve la majorité des avantages et des risques liés à ces fiducies.

Comptabilisation des produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'il est probable que la Société a un droit exécutoire à un paiement au titre de la prestation effectuée jusqu'à la date considérée et que le prix de transaction peut être évalué de façon fiable. Il peut toutefois être nécessaire de faire une estimation pour établir le montant des produits des activités ordinaires qui peut être comptabilisé ainsi que le moment où les obligations de prestation liées aux transactions de financement de sociétés ou de consultation sous-jacentes sont pratiquement remplies.

Paiements fondés sur des actions

La Société détermine le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres et des transactions réglées en trésorerie conclues avec des employés et des administrateurs selon la juste valeur des attributions à la date d'attribution et à chaque date de clôture subséquente pour ce qui est des attributions réglées en trésorerie. La juste valeur est calculée d'après les cours du marché observables ou au moyen d'un modèle d'évaluation approprié. Le recours à des modèles d'évaluation des options aux fins de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation d'hypothèses hautement subjectives, notamment la volatilité attendue des cours, la déchéance attendue, la durée de vie attendue de l'attribution et le taux de dividende attendu. Toute modification apportée aux hypothèses subjectives peut avoir une incidence importante sur l'estimation de la juste valeur. Les hypothèses et modèles utilisés pour l'estimation de la juste valeur des paiements fondés sur des actions, le cas échéant, figurent à la note 22.

Impôt sur le résultat et évaluation de l'impôt différé

La comptabilisation des passifs d'impôt sur le résultat exige de la direction qu'elle effectue des estimations et qu'elle porte des jugements à l'égard du résultat ultime des déclarations et des cotisations fiscales. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. La Société exerce ses activités dans diverses juridictions fiscales et est assujettie à des cotisations individuelles par ces juridictions. Les déclarations fiscales peuvent faire intervenir des questions complexes dont la résolution peut se prolonger considérablement en cas d'un litige ou d'une nouvelle cotisation par les administrations fiscales. Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les pertes fiscales non utilisées dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables auxquels ces pertes fiscales pourront être imputées. La direction doit faire preuve de beaucoup de jugement pour déterminer le montant de l'actif d'impôt différé qui peut être comptabilisé en fonction du moment où les bénéfices imposables futurs seront réalisés et de leur montant.

L'interprétation de règlements fiscaux complexes, la modification de la législation fiscale et le montant des bénéfices imposables futurs, ainsi que le moment où ils seront réalisés, comportent de nombreuses incertitudes. La Société établit des provisions pour impôt d'après des estimations raisonnables à l'égard des conséquences possibles des contrôles par l'administration fiscale respective des pays dans lesquels elle exerce ses activités. Le montant de ces provisions est fondé sur divers facteurs, comme l'expérience de contrôles fiscaux précédents de la Société.

Dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée indéterminée

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée indéterminée sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an ou lorsqu'un événement ou un changement de circonstances indique qu'une dépréciation a pu se produire, afin d'assurer que la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») à laquelle le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée indéterminée sont attribués est supérieure ou égale à leur valeur comptable.

Pour déterminer la valeur recouvrable, qui correspond au montant le plus élevé de la juste valeur diminuée des coûts de la vente et de la valeur d'utilité, la direction a recours à des modèles d'évaluation qui prennent en compte des facteurs comme le résultat projeté, le multiple cours-bénéfice, l'exonération des redevances liées aux marques et les taux d'actualisation. La direction doit faire preuve de jugement pour choisir l'approche de détermination de la valeur recouvrable et formuler les hypothèses requises. Ce jugement peut influencer sur la valeur recouvrable et sur toute réduction de valeur pour dépréciation. Les hypothèses clés utilisées pour déterminer les valeurs recouvrables des diverses UGT sont présentées à la note 14.

Dépréciation des autres actifs à long terme

La Société évalue ses actifs à long terme amortissables chaque date de clôture pour déterminer s'il existe un indice qu'un actif a pu se déprécier. Si un tel indice existe, la Société estime la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT contenant l'actif au moyen des meilleures estimations de la direction et de l'information disponible.

Provision pour pertes sur créances

La Société comptabilise des provisions pour pertes sur créances associées aux créances clients, prêts, avances et autres créances selon un modèle prospectif fondé sur les pertes de crédit attendues. La Société constitue une provision pour pertes sur créances en fonction de la politique en matière d'évaluation de la direction fondée sur l'historique des pertes sur créances et ajustée selon les facteurs prospectifs ou d'autres considérations, le cas échéant. Il faut faire preuve de jugement à l'égard du moment où il faut constituer une provision pour pertes sur créances et du montant des provisions spécifiques requises, en tenant compte de la solvabilité de la contrepartie, des tendances économiques actuelles et de l'expérience. Les soldes des créances clients sont en général garantis par des titres; par conséquent, la provision est habituellement établie après avoir tenu compte de la valeur de marché de la garantie, le cas échéant.

Juste valeur des instruments financiers

La Société évalue certains de ses instruments financiers à la juste valeur, comme il est indiqué à la note 7. La juste valeur est calculée d'après les cours de marché fournis par des sources indépendantes, s'ils sont disponibles. Si aucun cours de marché n'est disponible, la juste valeur est calculée au moyen de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles, comme la volatilité attendue et la liquidité, proviennent de données de marché observables, si possible, mais si aucune donnée observable n'est disponible, le jugement est requis pour sélectionner ou déterminer les données à utiliser pour le modèle d'évaluation de la juste valeur.

L'estimation des facteurs qui peuvent influencer sur la juste valeur et l'estimation des justes valeurs en général comporte inévitablement un degré d'incertitude et d'imprécision, surtout lorsqu'aucune donnée observable n'est disponible. Toute modification des hypothèses et des données utilisées pour évaluer les instruments financiers pourrait avoir une incidence sur les justes valeurs présentées.

Provisions

La Société comptabilise une provision pour les questions juridiques en suspens ou en cours et les enquêtes réglementaires. La détermination des provisions liées aux questions juridiques fait appel au jugement de la direction après consultation d'un conseiller juridique, qui prend en compte des facteurs comme le montant de la réclamation, la possibilité d'une action fautive d'un employé de la Société et les précédents. Des provisions pour litiges éventuels sont comptabilisées par la Société lorsqu'il est probable que celle-ci subira une perte par suite d'un événement passé et que le montant de la perte peut être estimé de manière fiable. La Société comptabilise également des provisions pour restructuration lorsque les critères de comptabilisation s'appliquant à ces provisions sont respectés.

3. Adoption de nouvelles normes et de normes révisées

Aucune nouvelle norme comptable n'a été adoptée pour l'exercice clos le 31 mars 2023.

4. Modifications futures des méthodes comptables

Normes publiées, mais non encore en vigueur

Il n'y avait pas de normes publiées qui pourraient raisonnablement avoir une incidence importante sur les états financiers de la Société et qui n'étaient pas encore en vigueur au 31 mars 2023.

5. Résumé des principales méthodes comptables

CONVERSION DES TRANSACTIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES ET DES COMPTES DES FILIALES ÉTRANGÈRES

Les états financiers consolidés de la Société sont présentés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle de la Société. Chaque filiale de la Société détermine sa propre monnaie fonctionnelle, et les éléments inclus dans les états financiers de chaque filiale sont évalués au moyen de la monnaie fonctionnelle.

Transactions et soldes

Les transactions en monnaies étrangères sont initialement comptabilisées par la Société et ses filiales au cours de change de leur monnaie fonctionnelle respective en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis par la Société et ses filiales dans leur monnaie fonctionnelle respective au cours de change en vigueur à la date de clôture. Toutes les différences de conversion sont comptabilisées dans les comptes de résultat consolidés.

Les actifs et les passifs non monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis par la Société et ses filiales dans leur monnaie fonctionnelle respective aux cours historiques. Les éléments non monétaires évalués à la juste valeur dans une monnaie étrangère sont convertis au cours de change en vigueur à la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée.

Conversion des filiales étrangères

Les actifs et les passifs des filiales étrangères ayant une monnaie fonctionnelle autre que le dollar canadien sont convertis en dollars canadiens au cours en vigueur à la date de clôture, et les produits des activités ordinaires et les charges sont convertis aux cours de change moyens en vigueur pendant la période. Les profits latents ou pertes latentes découlant de la conversion des filiales étrangères sont comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global. En cas de cession d'un établissement à l'étranger, la composante des autres éléments du résultat global liée à cet établissement est comptabilisée dans les comptes de résultat consolidés.

La Société détient également des actifs et des passifs monétaires qui sont des montants à recevoir des établissements à l'étranger ou à payer à ceux-ci. Si le règlement de ces montants à recevoir ou à payer n'est ni planifié ni probable dans un avenir prévisible, les écarts de change sont comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global, ces montants à recevoir et à payer représentant une partie de l'investissement net dans les établissements à l'étranger.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises séparément sont évaluées au coût lors de la comptabilisation initiale. Le coût des immobilisations incorporelles identifiables acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises correspond à leur juste valeur à la date d'acquisition. Par suite de la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles identifiables sont comptabilisées au coût, après déduction de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement des immobilisations incorporelles est comptabilisé aux comptes de résultat consolidés à titre de charge d'amortissement.

La Société doit apprécier si la durée d'utilité des immobilisations incorporelles identifiables est déterminée ou indéterminée. Les immobilisations incorporelles identifiables à durée d'utilité déterminée sont amorties sur leur durée de vie économique et soumises à des tests de dépréciation chaque fois qu'il y a un indice que l'immobilisation incorporelle identifiable peut s'être dépréciée. La durée d'amortissement et le mode d'amortissement d'une immobilisation incorporelle identifiable sont passés en revue au moins une fois l'an à la clôture de chaque exercice.

Les immobilisations incorporelles identifiables à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties, mais sont soumises annuellement à un test de dépréciation.

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises dans le cadre des acquisitions de Marchés des capitaux Genuity (« Genuity »), de Patersons, de Collins Stewart Hawkpoint plc (« CSHP »), d'Eden Financial Ltd., de Hargreave Hale, de McCarthy Taylor, de Petsky Prunier, d'Adam & Company, de Sawaya, de PSW et de Results comprennent les relations clients, les ententes de non-concurrence, la marque, les permis de négociation, les contrats de gestion de fonds, les portefeuilles de contrats, les contrats de location avantageux, les portefeuilles de clients et la technologie, qui ont une durée déterminée et qui sont amortis d'une manière linéaire sur leur durée d'utilité estimative. Les marques acquises dans le cadre de l'acquisition de Genuity sont considérées comme ayant une durée indéterminée du fait qu'elles offriront à la Société des avantages sur une période continue. Un logiciel en développement ou acquis est amorti sur sa durée d'utilité lorsque l'actif est prêt à être mis en service. L'amortissement est comptabilisé comme suit :

- Marques ayant une durée de vie déterminée – jusqu'à concurrence de 3 ans
- Relations clients – jusqu'à concurrence de 14 ans
- Technologie – logiciels développés en interne ou acquis – jusqu'à concurrence de 10 ans
- Contrats de gestion de fonds – jusqu'à concurrence de 10 ans
- Portefeuille de contrats – durée du portefeuille de contrats, habituellement jusqu'à concurrence de 2 ans
- Portefeuille de clients – jusqu'à concurrence de 10 ans

Logiciel développé en interne ou acquis

Les dépenses relatives au développement ou à l'acquisition de projets sont comptabilisées à titre d'immobilisations incorporelles lorsque la Société peut démontrer la faisabilité technique des actifs en question. Selon l'IAS 38, *Immobilisations incorporelles*, les actifs sont comptabilisés à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les coûts capitalisés sont des dépenses directement attribuables au développement du logiciel, comme les coûts liés à l'embauche de personnel, les honoraires de consultation et les honoraires professionnels. L'amortissement des actifs commence lorsque leur développement est terminé et que les actifs sont prêts à être mis en service. Les actifs sont amortis sur la période des avantages futurs prévus.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS NON FINANCIERS

La Société évalue chaque date de clôture s'il existe un indice qu'un actif a pu se déprécier. Si un tel indice existe, ou si un test de dépréciation annuel est requis pour un actif, la Société estime la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité d'un actif ou d'une UGT. La valeur recouvrable est déterminée pour un actif pris individuellement à moins que l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable, l'actif est considéré comme étant déprécié, et sa valeur comptable est ramenée à sa valeur recouvrable et la perte de valeur est comptabilisée dans les comptes de résultat consolidés.

Afin de déterminer la juste valeur diminuée des coûts de la vente, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Les calculs de dépréciation de la Société sont fondés sur les calculs budgétaires annuels, qui sont préparés individuellement pour chacune des UGT de la Société auxquelles les actifs pris individuellement sont attribués. Ces calculs budgétaires couvrent généralement une période de cinq ans. Un taux de croissance à long terme est ensuite calculé et appliqué aux projections de flux de trésorerie futurs après la cinquième année.

Les pertes de valeur sont comptabilisées dans les comptes de résultat consolidés.

Pour les actifs autres que le goodwill, la Société effectue une évaluation chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe un indice que les pertes de valeur comptabilisées antérieurement n'existent plus ou ont diminué. Si un tel indice existe, la Société estime la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT. Une perte de valeur comptabilisée antérieurement est reprise seulement si les hypothèses utilisées afin de déterminer la valeur recouvrable de l'actif ont changé depuis la comptabilisation de la plus récente perte de valeur. La reprise est limitée afin que la valeur comptable de l'actif n'excède pas sa valeur recouvrable ou n'excède pas la valeur comptable qui aurait été calculée, nette de l'amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif au cours des exercices antérieurs. Une telle reprise est comptabilisée dans les comptes de résultat consolidés.

Les actifs suivants ont des caractéristiques précises pour les tests de dépréciation :

Goodwill

Le goodwill est soumis à un test de dépréciation chaque année, au 31 mars, ou lorsque des circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait avoir subi une dépréciation.

Une perte de valeur est calculée pour le goodwill en évaluant la valeur recouvrable de chaque UGT (ou groupe d'UGT) à laquelle se rapporte le goodwill. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur comptable. Les pertes de valeur relatives au goodwill ne peuvent être reprises au cours de périodes futures.

Immobilisations incorporelles à durée indéterminée

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont soumises à un test de dépréciation au niveau de l'UGT chaque année, au 31 mars, et lorsque des circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait avoir subi une dépréciation.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts en espèces, les bons du Trésor, les titres de papier commercial et les acceptations bancaires ayant une échéance de moins de trois mois à partir de la date d'achat, dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Un instrument financier est un contrat qui donne lieu à un actif financier pour l'une des entités et un passif financier ou un instrument de capitaux propres pour l'autre entité.

i) Actifs financiers

Comptabilisation initiale et évaluation

À la comptabilisation initiale, les actifs financiers sont classés comme des instruments évalués au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou à la juste valeur par le biais du résultat net. Le classement repose sur deux critères : le modèle économique que suit la Société pour la gestion des actifs financiers; et si les flux de trésorerie contractuels des instruments donnent lieu à des flux de trésorerie qui représentent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû (les « critères des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels »).

Le modèle économique tient compte de l'objectif de la Société, soit de percevoir des flux de trésorerie en détenant les actifs financiers, soit en vendant les actifs ou en optant pour une combinaison des deux.

Classement et évaluation ultérieure

Actifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net

Un actif financier est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN ») s'il ne respecte pas le critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels ou s'il est détenu dans le cadre d'un modèle économique ayant pour objectif de réaliser la valeur de l'actif au moyen d'une vente à court terme. Les actifs financiers à la JVRN sont présentés à la juste valeur, tout profit ou toute perte en découlant étant comptabilisé dans les comptes de résultat. Le profit net ou la perte nette présenté dans les comptes de résultat comprend tous les dividendes non versés et les intérêts générés par l'actif financier. Les actifs financiers évalués à la JVRN comprennent les titres détenus et les placements dans les sociétés sur lesquelles la Société n'exerce pas une influence notable.

La Société évalue périodiquement si le classement de ses actifs financiers classés comme étant à la JVRN est toujours approprié, selon son intention, ou non, de vendre les actifs financiers à court terme. Dans des cas rares, si la Société est dans l'incapacité

de négocier ces actifs financiers parce que les marchés sont inactifs ou que la direction modifie considérablement son intention de les vendre dans un avenir prévisible, la Société peut décider de reclasser ces actifs financiers.

Actifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Un actif financier est évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG ») s'il est détenu dans le cadre d'un modèle économique ayant pour objectif de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs financiers, et que les modalités contractuelles de l'actif financier donnent lieu à des flux de trésorerie qui respectent le critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels. Il n'y a aucun actif financier évalué à la JVAERG.

Actifs financiers classés comme étant évalués au coût amorti

Un actif financier est évalué au coût amorti s'il est détenu dans le cadre d'un modèle économique ayant pour objectif de détenir les actifs financiers afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels, et que les modalités contractuelles de l'actif financier donnent lieu à des flux de trésorerie qui respectent le critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels. Les éléments de cette catégorie comprennent la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les créances clients.

La Société reclassifie les actifs financiers seulement lorsque le modèle économique qu'elle suit pour les gérer change.

Dépréciation d'actifs financiers

Les créances clients de la Société sont classées comme des actifs financiers évalués au coût amorti et sont assujetties au modèle fondé sur les pertes de crédit attendues. Les créances client incluent les montants à recevoir des clients et des courtiers en valeurs mobilières. Tous les montants à recevoir liés aux transactions de financement de sociétés et aux clients ont une échéance de moins de douze mois à compter de la comptabilisation initiale et par conséquent, la provision se limite aux pertes de crédit attendues pour les douze mois à venir. La Société a établi une politique en matière d'évaluation fondée sur l'historique des pertes de crédit et ajustée en fonction de facteurs prospectifs ou d'autres considérations, le cas échéant. La provision n'est pas considérée comme ayant une incidence importante sur les états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2023. Un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est réputé être déprécié s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif.

Décomptabilisation

Un actif financier est décomptabilisé essentiellement lorsque les droits de recevoir des flux de trésorerie générés par cet actif sont échus ou que la Société a transféré ses droits de recevoir des flux de trésorerie générés par cet actif.

ii) Passifs financiers

Comptabilisation initiale et évaluation

Tous les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur, puis classés soit comme étant à la JVRN ou comme autres passifs financiers.

Classement et évaluation ultérieure

Passifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net

Les passifs financiers classés comme étant à la JVRN incluent les passifs financiers détenus à des fins de transaction et les passifs financiers désignés à la comptabilisation initiale comme étant à la JVRN. Les passifs financiers sont classés comme détenus à des fins de transaction s'ils sont acquis en vue d'être vendus dans un proche avenir. Les profits ou les pertes sur les passifs détenus à des fins de transaction sont comptabilisés dans les comptes de résultat. La Société n'a désigné aucun passif financier qui ne répondait pas à tous autres égards à la définition de passif à la JVRN au moment de la comptabilisation initiale à titre de passif à la JVRN. Les titres vendus à découvert, les participations ne donnant pas le contrôle – composante passif dérivé, la contrepartie différée et la contrepartie éventuelle sont classés comme détenus à des fins de transaction et comptabilisés à la juste valeur.

Passifs financiers classés comme étant évalués au coût amorti

Après la comptabilisation initiale, les passifs financiers classés comme autres passifs financiers sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les profits et les pertes sont comptabilisés dans les comptes de résultat. Les passifs financiers classés comme étant évalués au coût amorti comprennent les dettes fournisseurs et charges à payer, les emprunts bancaires et la dette subordonnée. La valeur comptable des autres passifs financiers s'approche de leur juste valeur.

iii) Compensation d'instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés et le montant net est comptabilisé dans les états de la situation financière consolidés si, et seulement si, la Société a un droit juridique exécutoire de compensation des montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net, ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

iv) Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est dérivée de la valeur des actifs sous-jacents, des taux d'intérêt, des indices ou des taux de change.

La Société a recours à des instruments financiers dérivés pour gérer le risque de change lié aux règlements de titres en monnaie étrangère en attente. La juste valeur de ces contrats est négligeable en raison de la courte durée jusqu'à leur échéance.

Les profits et les pertes réalisés et latents qui ont trait à ces contrats sont comptabilisés dans les comptes de résultat consolidés au cours de la période visée.

La Société négocie des contrats à terme standardisés qui sont des contrats d'achat ou de vente de montants standardisés d'un instrument financier, à une date et à un prix futurs prédéterminés, selon les modalités précisées par un marché à terme réglementé, et sont susceptibles d'appels de marge au comptant quotidiens. La Société négocie des contrats à terme standardisés afin d'atténuer le risque de taux d'intérêt, le risque de courbe de rendement et le risque de liquidité.

La Société négocie également des contrats à terme, lesquels sont des contrats non standardisés d'achat ou de vente d'un instrument financier à une date future et à un prix prédéterminé. La Société négocie des contrats à terme afin de tenter d'atténuer le risque de change sur les règlements de titres en monnaie étrangère en attente.

ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

La Société évalue les instruments financiers à la juste valeur à chaque période de présentation de l'information financière. La juste valeur est le prix qui serait reçu à la vente d'un actif, ou versé au transfert d'un passif, dans le cadre d'une transaction volontaire entre des participants au marché, à la date d'évaluation. L'évaluation de la juste valeur est fondée sur l'hypothèse que la transaction de vente d'un actif ou de transfert d'un passif est réalisée sur le marché principal de l'actif ou du passif ou, en l'absence de marché principal, sur le marché le plus avantageux pour l'actif ou le passif.

Lorsqu'ils sont disponibles, les cours du marché ou les cotations de courtiers (le cours acheteur pour les positions acheteur et le cours vendeur pour les positions vendeur), sans aucune déduction au titre des coûts de transaction, sont utilisés afin de déterminer la juste valeur. Dans le cas des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée au moyen de techniques d'évaluation appropriées et fiables. Ces techniques peuvent comprendre l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale, la référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance, l'analyse des flux de trésorerie actualisés ou d'autres modèles d'évaluation. Les techniques d'évaluation peuvent nécessiter l'utilisation d'estimations ou d'hypothèses posées par la direction s'il n'existe pas de données de marché observables. Lorsque la juste valeur ne peut pas être évaluée de façon fiable au moyen d'une technique d'évaluation, l'instrument financier est évalué au coût.

La Société classe ses évaluations à la juste valeur selon une hiérarchie à trois niveaux. La hiérarchie accorde un ordre de priorité aux données utilisées dans les techniques d'évaluation de la Société. Un niveau est attribué à chaque évaluation à la juste valeur en fonction des données de plus bas niveau ayant une importance dans l'évaluation de la juste valeur dans son ensemble (note 7). Dans le cas des actifs et des passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers consolidés sur une base récurrente, la Société détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux de la hiérarchie en réévaluant le classement (en fonction de la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

TITRES DÉTENUS ET TITRES VENDUS À DÉCOUVERT

Les titres détenus et les titres vendus à découvert sont comptabilisés à la juste valeur d'après le prix coté sur un marché actif ou selon un modèle d'évaluation, s'il n'y a pas de prix de marché disponible. Les profits latents et les pertes latentes sont présentés en résultat. Certains titres détenus ont été donnés en garantie pour les transactions d'emprunt de titres. Les titres détenus et les titres vendus à découvert sont classés comme instruments financiers détenus à des fins de transaction.

PRÊT ET EMPRUNT DE TITRES

La Société exerce des activités de prêt et d'emprunt de titres principalement pour faciliter le processus de règlement des titres. Ces arrangements sont généralement à court terme, des intérêts étant reçus lorsque les montants en trésorerie sont livrés et des intérêts étant versés lorsque les montants en trésorerie sont reçus. La valeur des garanties pour les titres empruntés et les titres prêtés correspond au montant des garanties en trésorerie livrées et reçues dans le cadre des transactions.

Les transactions d'emprunt de titres exigent que la Société dépose un montant en trésorerie, des lettres de crédit ou une autre garantie auprès du prêteur. Pour les titres prêtés, la Société reçoit une garantie sous la forme d'un montant en trésorerie ou sous une autre forme qui est généralement supérieure à la valeur de marché des titres prêtés. La Société surveille chaque jour la juste valeur des titres prêtés et empruntés par rapport à la garantie en trésorerie et, le cas échéant, elle peut exiger que les contreparties déposent une garantie additionnelle ou elle peut remettre la garantie déposée pour s'assurer que ces transactions sont assorties d'une garantie appropriée.

Les transactions de prise en pension et de mise en pension de titres représentent des transactions de financement garanties. La Société reçoit des titres pris en pension, assure la livraison des titres mis en pension, surveille chaque jour la valeur de marché de ces titres et donne ou reçoit une garantie additionnelle, s'il y a lieu.

La Société gère son risque de crédit en établissant des limites globales par client pour ces transactions et en surveillant le respect de ces limites. L'intérêt gagné sur les garanties en trésorerie est fondé sur un taux variable.

TITRES PRIS EN PENSION ET OBLIGATIONS LIÉES AUX TITRES MIS EN PENSION

La Société comptabilise ces transactions au coût amorti à la date de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les titres mis en pension et pris en pension restent inscrits à l'état de la situation financière consolidé. Les mises en pension et les prises en pension sont traitées comme des transactions de prêts et d'emprunts garantis.

COMPTABILISATION DES PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés au moment où une obligation de prestation unique est remplie ou progressivement au cours de la période pendant laquelle une obligation de prestation est remplie et que le client peut s'en prévaloir. La Société évalue ses ententes génératrices de produits des activités ordinaires pour déterminer si elle agit à titre de contrepartiste ou d'intermédiaire. Les principales catégories de produits tirés de contrats sont les suivantes :

Les produits tirés des commissions et des honoraires comprennent les produits générés par les services de courtage à la commission, qui sont comptabilisés à la date de transaction, et ceux générés par la vente de produits et services donnant droit à des honoraires, qui sont comptabilisés selon la comptabilité d'engagement. Les profits et les pertes réalisés et latents sur les titres achetés aux fins des transactions liées aux clients sont présentés comme des pertes de facilitation nettes et comptabilisés après déduction des produits tirés des commissions. Les pertes de facilitation pour l'exercice clos le 31 mars 2023 ont été de 13,0 millions \$ (9,1 millions \$ en 2022). Les produits tirés des commissions sont comptabilisés au moment où l'obligation de prestation est remplie (à la date de transaction).

Les produits tirés des services de financement de sociétés comprennent les honoraires de prise ferme et les commissions gagnées sur les transactions de financement de sociétés. La prise ferme de titres constitue la seule obligation de prestation, et les produits sont comptabilisés au moment de la clôture de la transaction de prise ferme.

Les honoraires de consultation se composent des honoraires de gestion et de consultation courants qui sont comptabilisés au cours de la période pendant laquelle l'obligation de prestation est remplie. Ils comprennent également les produits tirés des activités de fusions et acquisitions, qui sont comptabilisés au moment où la transaction sous-jacente est pratiquement conclue aux termes du mandat et lorsqu'il est probable qu'il n'y aura pas d'ajustement à la baisse important des produits des activités ordinaires.

Les produits tirés de la négociation à titre de contrepartiste englobent les produits gagnés dans le cadre des transactions de négociation à titre de contrepartiste et sont exclus du champ d'application de l'IFRS 15.

Les produits d'intérêts sont constitués de l'intérêt gagné sur les comptes sur marge des particuliers, de l'intérêt gagné sur la trésorerie de la Société, de l'intérêt gagné sur la trésorerie livrée à l'appui des activités d'emprunt de titres et des dividendes gagnés sur les titres détenus. Les produits d'intérêts et de dividendes sont exclus du champ d'application de l'IFRS 15.

Les produits divers comprennent les profits ou les pertes de change, les produits tirés des services de courtage de correspondance et les produits tirés des honoraires.

MATÉRIEL ET AMÉNAGEMENTS DES LOCAUX LOUÉS

Le matériel informatique, le mobilier et le matériel, et les aménagements des locaux loués sont comptabilisés au coût diminué de l'amortissement cumulé. L'amortissement est comptabilisé comme suit :

Matériel informatique	Méthode linéaire, sur la durée d'utilité
Mobilier et matériel	Méthode linéaire, sur la durée d'utilité
Aménagements des locaux loués	Méthode linéaire, sur la plus courte entre la durée d'utilité ou la durée des contrats de location respectifs

Un élément d'immobilisation corporelle et toute partie spécifique initialement comptabilisée sont décomptabilisés lors de leur sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de leur utilisation ou de leur sortie. Le profit ou la perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé comme l'écart entre le produit net de la sortie et la valeur comptable de l'actif) est inclus dans les comptes de résultat consolidés au moment de la décomptabilisation de l'actif.

La valeur résiduelle de l'actif, sa durée d'utilité et les méthodes d'amortissement utilisées sont examinées chaque date de clôture et ajustées prospectivement, le cas échéant.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Impôt exigible

Les actifs et les passifs d'impôt exigible pour la période considérée sont évalués au montant que la Société s'attend à recouvrer auprès des administrations fiscales ou qui leur sera versé. Les taux d'impôt et les réglementations fiscales utilisés pour calculer les montants sont ceux qui étaient adoptés ou quasi adoptés à la date de présentation de l'information financière dans les pays où la Société exerce ses activités et génère un résultat imposable.

La direction évalue périodiquement les positions adoptées dans les déclarations fiscales de la Société à l'égard de situations pour lesquelles les réglementations fiscales applicables prêtent à interprétation et établit des provisions le cas échéant.

L'impôt exigible lié aux éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres est comptabilisé dans les capitaux propres et non dans les comptes de résultat consolidés.

Impôt différé

L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode du report variable. Cette méthode exige que l'impôt différé reflète les effets de l'impôt différé attendu des différences temporaires à la date de clôture entre la valeur comptable des actifs et passifs aux fins des états financiers et leur base fiscale.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires imposables, sauf dans le cas où ces différences sont générées par des placements dans des filiales si la Société est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporaire se résorbera et s'il est probable que la différence temporaire ne se résorbera pas dans un avenir prévisible.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires déductibles, le report en avant de crédits d'impôt non utilisés et le report en avant de pertes fiscales non utilisées, dans la mesure où il est probable que l'on disposera d'un bénéfice imposable auquel ces différences temporaires déductibles et le report en avant de crédits d'impôt non utilisés et de pertes fiscales non utilisées pourront être imputés. La valeur comptable d'un actif d'impôt différé est revue à la date de clôture et est réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre d'utiliser l'avantage de la totalité ou d'une partie de cet actif d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé non comptabilisés sont évalués chaque date de clôture et sont comptabilisés dans la mesure où il est devenu probable qu'un bénéfice imposable futur permettra de recouvrer l'actif d'impôt différé.

Aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé pour les différences temporaires imposables dans le cas de placements dans des filiales où le passif d'impôt différé est généré par des profits non distribués et des écarts de change, la Société étant capable de contrôler la date à laquelle ces différences temporaires se résorberont. La Société ne prévoit pas ou n'a pas l'intention de prendre des mesures qui feraient en sorte que les différences temporaires se résorbent dans un avenir prévisible.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. L'impôt différé est passé à titre de charges ou de produits dans les comptes de résultat, sauf s'il concerne des éléments directement crédités dans les capitaux propres, auquel cas l'impôt différé est imputé directement aux capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser un actif d'impôt exigible et un passif d'impôt exigible et lorsque l'actif et le passif d'impôt différé concernent l'impôt sur le résultat prélevé par la même administration fiscale auprès de la même entité imposable.

Taxe sur les ventes

Les produits des activités ordinaires, les charges et les actifs sont comptabilisés nets du montant de la taxe sur les ventes, sauf si le montant de la taxe sur les ventes engagée n'est pas recouvrable auprès de l'administration fiscale. Dans ce cas, la taxe sur les ventes est comptabilisée à titre de partie du coût d'acquisition de l'actif ou à titre de partie d'un élément de la charge. Le montant net de la taxe sur les ventes recouvrable auprès de l'administration fiscale ou exigible par celle-ci est inclus dans les créances clients ou les dettes fournisseurs dans les états de la situation financière consolidés.

ACTIONS AUTODÉTENUES

Les instruments de capitaux propres faisant partie du capital autorisé de la Société qui sont rachetés (actions autodétenues) sont comptabilisés au coût et déduits des capitaux propres. Cela comprend les actions détenues par l'entremise de fiducies pour les avantages du personnel, les prêts destinés à l'achat d'actions dont les droits ne sont pas acquis et les actions privilégiées détenues comme actions propres. Aucun profit ni aucune perte n'est comptabilisé dans les comptes de résultat au moment de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation des instruments de capitaux propres de la Société. Tout écart entre la valeur comptable et la contrepartie, en cas de réémission, est comptabilisé dans le surplus d'apport. Les droits de vote liés aux actions autodétenues sont annulés par la Société et aucun dividende ne leur est attribué.

RÉSULTAT PAR ACTION ORDINAIRE

Le résultat de base par action ordinaire est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires de la période par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation. Le résultat par action ordinaire après dilution reflète l'effet dilutif lié au régime d'intéressement à long terme et aux autres régimes de rémunération dont le paiement est fondé sur des actions selon la méthode du rachat d'actions. La méthode du rachat d'actions détermine le nombre d'actions ordinaires additionnelles en supposant que le nombre d'actions que la Société a attribué aux employés a été émis. Les actions privilégiées convertibles émises par CGWM UK sont prises en compte dans le calcul du résultat par action ordinaire après dilution en ajustant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires de la Société pour refléter la quote-part proportionnelle de celle-ci dans le résultat de CGWM UK, après conversion si le calcul est dilutif.

PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Les employés (y compris les membres de la haute direction) de la Société reçoivent une rémunération sous forme de transactions dont le paiement est fondé sur des actions, par lesquelles les employés rendent des services en contrepartie d'instruments de capitaux propres (« transactions réglées en instruments de capitaux propres »). Les employés participants peuvent recevoir des unités d'actions temporairement incessibles (« UATI ») dont les droits sont généralement acquis sur trois ans. Ce programme est connu sous le nom de régime d'intéressement à long terme (le « RILT » ou « le régime »).

Les administrateurs indépendants reçoivent également, dans le cadre de leur rémunération, des unités d'actions différées (« UAD ») qui ne peuvent être réglées qu'en trésorerie (« transactions réglées en trésorerie »). Certains membres de la haute direction peuvent également recevoir, dans le cadre de leur rémunération, des options sur actions liées au rendement qui sont réglées en instruments de capitaux propres. En outre, certains membres de la haute direction reçoivent, dans le cadre de leur rémunération, des unités d'actions liées au rendement (« UALR ») ainsi que des UAD aux termes du régime d'UAD pour les membres de la haute direction, qui ne peuvent être réglées qu'en trésorerie (« transactions réglées en trésorerie »).

L'effet dilutif, le cas échéant, des options en cours et des paiements fondés sur des actions est pris en compte à titre de dilution additionnelle dans le calcul du résultat par action ordinaire après dilution.

Transactions réglées en instruments de capitaux propres

Dans le cas des transactions réglées en instruments de capitaux propres, la Société évalue la juste valeur des attributions à base d'actions à la date d'attribution.

Les droits rattachés aux UATI émises aux termes du régime continuent d'être acquis après la cessation d'emploi, à condition que l'employé respecte certaines restrictions postérieures à l'emploi et ne se livre pas à certaines activités ayant trait à la concurrence ou à la sollicitation, tel qu'il est décrit dans le régime. La Société a déterminé que les attributions ne répondent pas, en substance, au critère de condition de service, tel qu'il est défini par l'IFRS 2. Par conséquent, les UATI attribuées dans le cadre du cycle normal des versements relatifs à la rémunération au rendement sont passées en charges au cours de la période pendant laquelle ces attributions sont réputées être gagnées, soit généralement l'exercice au cours duquel les attributions ont été octroyées ou l'exercice précédent dans le cas des attributions qui ont été octroyées après la fin de cet exercice, et une augmentation correspondante est reflétée dans le surplus d'apport.

Pour certaines attributions, en général les attributions à l'embauche ou de maintien en poste, l'acquisition des droits est conditionnée par un emploi continu, et ces attributions sont, par conséquent, assujetties à une exigence de service continu. Par conséquent, la Société comptabilise graduellement les coûts de ces attributions à titre de charge sur la période d'acquisition des droits applicable et une augmentation correspondante est reflétée dans le surplus d'apport.

La Société estime le nombre d'instruments de capitaux propres dont les droits seront ultimement acquis lorsqu'elle calcule la charge attribuable aux transactions réglées en instruments de capitaux propres. Aucune charge n'est comptabilisée pour les attributions d'instruments de capitaux propres dont les droits ne sont pas ultimement acquis.

Lorsque les droits sont acquis, le surplus d'apport est réduit du montant applicable et le capital social est augmenté du même montant.

Transactions réglées en trésorerie

Le coût des transactions réglées en trésorerie est évalué initialement à la juste valeur à la date de l'attribution. La juste valeur des UAD pour les administrateurs indépendants est passée en charges au moment de l'attribution, étant donné qu'il n'existe pas de conditions d'acquisition des droits (note 22). Le passif est réévalué à la juste valeur chaque date de clôture jusqu'à la date de règlement au plus tard, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les comptes de résultat. Les UALR et les UAD sont évaluées à la juste valeur à la date d'attribution. Les variations de la valeur des UALR et des UAD à chaque période de présentation de l'information financière sont amorties sur la période d'acquisition des droits résiduelle et comptabilisées à titre de charge de rémunération au compte de résultat en tenant compte de certaines conditions liées à l'emploi.

PROVISIONS

Lorsque la Société a une obligation actuelle découlant d'un événement passé, des provisions sont comptabilisées s'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera requise pour éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. La charge connexe aux provisions est présentée dans les comptes de résultat, nette de tout remboursement. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la provision est actualisé au moyen d'un taux courant avant impôt reflétant, le cas échéant, les risques spécifiques à ce passif. Lorsque les provisions sont actualisées, l'augmentation de la provision attribuable au passage du temps est comptabilisée à titre de charge d'intérêts.

Provisions pour litiges

Les provisions pour litiges sont comptabilisées lorsqu'il est probable que la Société sera responsable de l'obligation future par suite d'un événement passé lié aux questions juridiques et qu'il est possible de les estimer de façon raisonnable.

Provisions pour restructuration

Les provisions pour restructuration ne sont comptabilisées que lorsque les critères de comptabilisation sont pleinement respectés. Afin que les critères de comptabilisation soient respectés, la Société doit avoir en place un plan officiel détaillé quant à l'entreprise ou une partie de l'entreprise concernée, à l'emplacement et au nombre d'employés touchés, une estimation détaillée des frais connexes et un calendrier approprié. En outre, les employés touchés doivent aussi s'attendre valablement à ce que la restructuration ait cours ou que sa mise en œuvre ait commencé. La provision pour restructuration inclut les frais de restructuration du personnel, les charges de réorganisation, les provisions pour contrats de location déficitaires, et la dépréciation du matériel et des aménagements des locaux loués.

CONTRATS DE LOCATION

À la date de début d'un contrat de location, un passif à l'égard des paiements de loyers et un actif représentant le droit d'utiliser l'actif sous-jacent pour la durée du contrat sont comptabilisés. La charge d'intérêts sur l'obligation locative et la charge d'amortissement sur les actifs au titre de droits d'utilisation sont imputées dans les comptes de résultat et comptabilisées séparément.

FONDS DES CLIENTS

Les établissements de la Société au Royaume-Uni et en Europe détiennent des fonds pour le compte de leurs clients, conformément aux règles relatives aux fonds des clients de la Financial Conduct Authority (« FCA ») du Royaume-Uni. Ces fonds et les passifs correspondants attribuables aux clients ne sont pas inclus dans les états de la situation financière consolidés, la Société n'étant pas leur détenteur réel. Les montants détenus pour le compte de clients à la date de clôture sont inclus à la note 26.

INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle de la Société est fondée sur les secteurs d'exploitation suivants : Marchés des capitaux Canaccord Genuity, Gestion de patrimoine Canaccord Genuity et Non sectoriel et autres. Les activités de la Société ont été regroupées dans les régions suivantes : Canada, Royaume-Uni et Europe (y compris Dubaï), Australie et États-Unis. Les activités de la Société en Asie sont affectées aux activités sur les marchés des capitaux au Canada et en Australie.

6. Titres détenus et titres vendus à découvert

	31 mars 2023		31 mars 2022	
	Titres détenus détenus \$	Titres détenus vendus à découvert \$	Titres détenus détenus \$	Titres détenus vendus à découvert \$
Titres de créance de sociétés et de gouvernements	428 119 \$	394 284 \$	548 639 \$	456 206 \$
Actions et débiteures convertibles	286 959	162 019	502 590	111 084
	715 078 \$	556 303 \$	1 051 229 \$	567 290 \$

Au 31 mars 2023, les titres de créance de sociétés et de gouvernements arrivaient à échéance de 2023 à 2080 (de 2022 à 2080 au 31 mars 2022) et portaient intérêt à des taux allant de 0,00 % à 20,00 % (de 0,00 % à 16,00 % au 31 mars 2022).

7. Instruments financiers

CATÉGORIES D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Aux 31 mars 2023 et 2022, les catégories d'instruments financiers, autres que la trésorerie et les équivalents de trésorerie et la dette bancaire, ainsi que les placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence, détenues par la Société se présentaient comme suit :

	Juste valeur par le biais du résultat net		Coût amorti		Total	
	31 mars 2023	31 mars 2022	31 mars 2023	31 mars 2022	31 mars 2023	31 mars 2022
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers						
Titres détenus	715 078 \$	1 051 229 \$	— \$	— \$	715 078 \$	1 051 229 \$
Montants à recevoir de courtiers en valeurs mobilières	—	—	1 939 685	1 693 579	1 939 685	1 693 579
Montants à recevoir des clients	—	—	869 883	1 020 112	869 883	1 020 112
Soldes de trésorerie de REER détenus en fiducie	—	—	332 055	512 147	332 055	512 147
Autres créances clients	—	—	213 580	212 817	213 580	212 817
Placements à la JVRN	11 569	10 990	—	—	11 569	10 990
Placements total des actifs financiers	726 647 \$	1 062 219 \$	3 355 203 \$	3 438 655	4 081 850 \$	4 500 874 \$
Passifs financiers						
Titres vendus à découvert	556 303 \$	567 290 \$	— \$	— \$	556 303 \$	567 290 \$
Montants à payer à des courtiers en valeurs mobilières	—	—	1 361 601	1 334 026	1 361 601	1 334 026
Montants à payer à des clients	—	—	1 738 806	2 652 558	1 738 806	2 652 558
Autres dettes fournisseurs et charges à payer	—	—	619 925	859 088	619 925	859 088
Dette subordonnée	—	—	7 500	7 500	7 500	7 500
Contrepartie différée et contrepartie éventuelle	53 998	45 286	—	—	53 998	45 286
Emprunt bancaire	—	—	307 122	152 041	307 122	152 041
Participation ne donnant pas le contrôle – composante passif dérivé	61 705	41 090	—	—	61 705	41 090
Total des passifs financiers	672 006 \$	653 666 \$	4 034 954 \$	5 005 213 \$	4 706 960 \$	5 658 879 \$

La Société n'a désigné aucun instrument financier comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de la comptabilisation initiale en appliquant l'option de la juste valeur.

HIÉRARCHIE DES JUSTES VALEURS

Tous les instruments financiers pour lesquels la juste valeur est comptabilisée ou présentée sont classés selon une hiérarchie des justes valeurs, telle qu'elle est décrite ci-dessous, en fonction de la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble :

Niveau 1 – cours sur un marché actif (qui ne sont pas ajustés) pour des actifs ou des passifs identiques

Niveau 2 – techniques d'évaluation (pour lesquelles la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur est directement ou indirectement observable)

Niveau 3 – techniques d'évaluation (pour lesquelles la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur n'est pas observable)

Pour les instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur sur une base récurrente, la Société détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux de la hiérarchie en réévaluant le classement (en fonction de la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Aux 31 mars 2023 et 2022, la Société détenait les catégories d'instruments financiers évalués à la juste valeur suivantes :

	31 mars 2023 \$	Juste valeur estimée		
		Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$
Titres détenus				
Titres de créance de sociétés	13 462	—	13 462	—
Titres de créance de gouvernements	414 657	180 879	233 778	—
Titres de créance de sociétés et de gouvernements	428 119	180 879	247 240	—
Actions	285 474	208 253	60 568	16 653
Débiteures convertibles	1 485	—	1 485	—
Actions et débiteures convertibles	286 959	208 253	62 053	16 653
	715 078	389 132	309 293	16 653
Placements	11 569	—	—	11 569
	726 647	389 132	309 293	28 222
Titres vendus à découvert				
Titres de créance de sociétés	(3 109)	—	(3 109)	—
Titres de créance de gouvernements	(391 175)	(182 213)	(208 962)	—
Titres de créance de sociétés et de gouvernements	(394 284)	(182 213)	(212 071)	—
Actions	(162 019)	(151 415)	(10 604)	—
Actions	(162 019)	(151 415)	(10 604)	—
	(556 303)	(333 628)	(222 675)	—
Contrepartie différée et contrepartie éventuelle	(53 998)	—	—	(53 998)
Participation ne donnant pas le contrôle – composante passif dérivé	(61 705)	—	—	(61 705)
	(672 006)	(333 628)	(222 675)	(115 703)

	31 mars 2022 \$	Juste valeur estimée		
		Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$
Titres détenus				
Titres de créance de sociétés	37 820	—	37 820	—
Titres de créance de gouvernements	510 819	353 857	156 962	—
Titres de créance de sociétés et de gouvernements	548 639	353 857	194 782	—
Actions	499 221	353 353	67 218	78 650
Débiteures convertibles	3 369	—	3 369	—
Actions et débiteures convertibles	502 590	353 353	70 587	78 650
	1 051 229	707 210	265 369	78 650
Placements	10 990	—	—	10 990
	1 062 219	707 210	265 369	89 640
Titres vendus à découvert				
Titres de créance de sociétés	(5 001)	—	(5 001)	—
Titres de créance de gouvernements	(451 205)	(265 669)	(185 536)	—
Titres de créance de sociétés et de gouvernements	(456 206)	(265 669)	(190 537)	—
Actions	(111 084)	(82 410)	(28 674)	—
	(567 290)	(348 079)	(219 211)	—
Participation ne donnant pas le contrôle – composante passif dérivé	(41 090)	—	—	(41 090)
Contrepartie différée et contrepartie éventuelle	(45 286)	—	—	(45 286)
	(653 666)	(348 079)	(219 211)	(86 376)

Variation des actifs (passifs) financiers de niveau 3

Solde au 31 mars 2022	3 264 \$
Paiement d'une contrepartie différée et d'une contrepartie éventuelle dans le cadre de l'acquisition de Thomas Miller et PSW	12 955
Ajustement de la contrepartie éventuelle dans le cadre de l'acquisition de Sawaya (note 11)	(1 519)
Ajout d'une contrepartie différée et d'une contrepartie éventuelle dans le cadre de l'acquisition de Results (note 11)	(18 847)
Ajout d'une contrepartie différée dans le cadre de l'acquisition de PSW	(10 140)
Variation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle dans le cadre de l'acquisition de Sawaya (note 11)	14 278
Variation de la juste valeur des titres détenus de niveau 3 au cours de la période	(61 997)
Participation ne donnant pas le contrôle – composante passif dérivé en lien avec l'émission des actions privilégiées convertibles B (note 8)	(7 970)
Ajustement de la juste valeur des participations ne donnant pas le contrôle – composante passif dérivé	(11 629)
Écart de conversion	(5 876)
Solde au 31 mars 2023	(87 481) \$

Estimation de la juste valeur

i. Instruments financiers de niveau 2

Les instruments financiers de niveau 2 comprennent les placements de la Société dans certains titres de créance de sociétés et de gouvernements, dans des titres de créance convertibles et dans des actions négociées hors Bourse. La juste valeur des titres de créance de sociétés et de gouvernements et des titres de créance convertibles classés au niveau 2 est établie à l'aide des cours du marché pour des actifs ou des passifs identiques dans des marchés où il n'y a pas de transactions selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue de l'information sur le prix. La Société examine régulièrement la fréquence et le volume des transactions au titre de ces instruments pour déterminer si l'information sur le prix est exacte.

ii. Instruments financiers de niveau 3

Détenus à des fins de transaction

La juste valeur des placements de niveau 3 classés comme détenus à des fins de transaction est déterminée par la Société au moyen d'une approche axée sur le marché fondée sur les informations jugées fiables par la Société, et elle constitue la meilleure estimation de la juste valeur facilement disponible. Les prix des placements détenus à des fins de transaction sont définis soit en fonction du dernier cours négocié, soit en fonction du dernier cours vendeur ou, si ces prix sont considérés comme étant périmés, la Société obtient des informations fondées sur certaines demandes de renseignements, sur des transactions récentes ou sur de nouvelles émissions en attente. La juste valeur des placements de niveau 3 détenus à des fins de transaction au 31 mars 2023 s'établissait à 14,9 millions \$ (78,7 millions \$ au 31 mars 2022).

Au 31 mars 2023, la Société, directement ou par l'intermédiaire d'une filiale en propriété exclusive, détenait des placements dans Capital Markets Gateway LLC, InvestX Capital Ltd. et Proactive Group Holdings Inc., qui étaient classés comme instruments financiers de niveau 3, étant donné que leur évaluation ne s'appuie pas sur des données observables ou des indicateurs du marché (note 10).

Les actions privilégiées convertibles et les actions préférentielles émises aux dirigeants et aux employés de CGWM UK (note 8) ont été traitées comme un instrument hybride qui comporte une composante capitaux propres, représentant les dividendes discrétionnaires et la priorité en cas de liquidation, et une composante passif reflétant un dérivé visant à régler l'instrument en remettant l'équivalent économique d'un nombre variable d'actions ordinaires de CGWM UK. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, un ajustement de la juste valeur de 11,6 millions \$ (8,5 millions \$ au 31 mars 2022) a été comptabilisé dans le compte de résultat. La composante passif dérivé de 37,0 millions £ (61,7 millions \$ CA) (25,0 millions £ (41,1 millions \$ CA) au 31 mars 2022) est présentée dans l'état de la situation financière au 31 mars 2023.

Dans le cadre de l'acquisition de Sawaya et de Results, des tranches à court terme et à long terme de la contrepartie différée et de la contrepartie éventuelle de 54,0 millions \$ étaient comptabilisées au 31 mars 2023. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, la Société a comptabilisé une réduction de la juste valeur de la contrepartie éventuelle liée à l'acquisition de Sawaya de 14,3 millions \$ dans les comptes de résultat consolidés.

La tranche à long terme de la contrepartie différée et de la contrepartie éventuelle et les participations ne donnant pas le contrôle – composante passif dérivé étaient présentées dans les autres passifs à l'état de la situation financière au 31 mars 2023.

Il est possible que les critères d'évaluation de la juste valeur énoncés précédemment ne soient pas représentatifs de la valeur nette de réalisation ou des valeurs futures. De plus, la Société estime que ses méthodes d'évaluation sont appropriées et conformes à celles qui devraient être utilisées par un participant au marché.

GESTION DES RISQUES

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte associé à l'incapacité d'une contrepartie de remplir ses obligations de paiement. Le risque de crédit est lié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux montants nets à recevoir des clients et des courtiers en valeurs mobilières, et aux créances clients. L'exposition maximale de la Société au risque de crédit, compte non tenu de toute garantie détenue ou de tout rehaussement de crédit, correspondait à la valeur comptable des actifs financiers présentée dans les états financiers consolidés audités de la Société aux 31 mars 2023 et 2022.

Le risque de crédit découle surtout des activités de négociation pour les particuliers et des comptes sur marge des particuliers. Afin de réduire au minimum son exposition, la Société applique certaines normes en matière de solvabilité et certaines limites quant aux transactions, et elle exige le règlement au comptant des transactions sur titres ou le règlement à la livraison. Les transactions sur marge sont garanties par les titres dans les comptes clients conformément aux limites établies par les organismes de réglementation pertinents et sont soumises aux procédés d'examen du crédit et de contrôle quotidien de la Société. La direction surveille la recouvrabilité des créances clients et évalue le montant de la provision pour créances douteuses. Les créances clients impayées devraient être recouvrables à moins d'un an. Au 31 mars 2023, la Société avait comptabilisé une provision pour créances douteuses de 3,1 millions \$ (2,9 millions \$ au 31 mars 2022) (note 9).

La Société est aussi exposée au risque que les contreparties aux transactions ne remplissent pas leurs obligations. Les contreparties sont composées surtout de courtiers en valeurs mobilières, d'agences de compensation, de banques et d'autres institutions financières. La Société ne se fie pas entièrement aux notes attribuées par les agences de notation de crédit pour évaluer

les risques de contrepartie. La Société atténue le risque de crédit en effectuant ses propres évaluations diligentes des contreparties, en obtenant et en analysant l'information concernant la structure des instruments financiers, et en demeurant au fait des nouveautés sur le marché. La Société gère également ce risque en effectuant des examens de crédit réguliers afin d'évaluer la solvabilité, en examinant la concentration des titres et des emprunts, en détenant et en évaluant à la valeur du marché la garantie de certaines transactions et en agissant par l'entremise d'organismes de compensation offrant des garanties d'exécution.

Aux 31 mars 2023 et 2022, la concentration la plus importante de la Société par type de contrepartie était auprès d'institutions financières et de clients institutionnels. La direction est d'avis que les transactions se font dans le cours normal des affaires et ne prévoit aucune perte importante découlant de la non-exécution.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que la Société ne puisse satisfaire à la demande de liquidités ou s'acquitter de ses obligations à mesure qu'elles arrivent à échéance. La direction de la Société est responsable de passer en revue les sources de liquidités afin de s'assurer que les fonds sont rapidement disponibles pour lui permettre de s'acquitter de ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance, et de s'assurer qu'elle dispose de fonds suffisants pour soutenir ses stratégies commerciales et la croissance de ses activités. Les activités de la Société nécessitent des capitaux aux fins des activités d'exploitation et de la réglementation. Les actifs courants figurant dans les états de la situation financière de la Société sont très liquides. La plupart des positions liées aux titres détenus sont facilement négociables, et toutes ces positions sont comptabilisées à leur juste valeur. Les créances clients sont généralement garanties par des titres et font l'objet d'un examen quotidien pour déceler toute baisse de valeur et déterminer leur recouvrabilité. Les montants à recevoir des courtiers et à payer à ceux-ci ont trait à des transactions ouvertes à court terme qui se règlent généralement dans le cycle normal de règlement de deux jours, à des titres garantis qui sont empruntés ou prêtés dans le cadre de transactions qui peuvent être conclues à vue en quelques jours, et à des soldes pour le compte des remisiers qui représentent les soldes nets liés à leurs comptes clients. Des renseignements supplémentaires sur les objectifs de la Société en matière de structure du capital et de gestion du capital figurent à la note 25.

Le tableau ci-après présente les échéances contractuelles des passifs financiers détenus par la Société respectivement aux 31 mars 2023 et 2022 :

Passif financier	Valeur comptable \$		Échéance contractuelle
	31 mars 2023	31 mars 2022	
Titres vendus à découvert	556 303	567 290	Remboursable à vue
Dette subordonnée ¹	7 500	7 500	Remboursable à vue ¹
Dettes fournisseurs et charges à payer	3 720 332	4 845 672	Remboursable à moins d'un an
Tranche à court terme de l'emprunt bancaire	13 342	6 574	Remboursable à moins d'un an
Tranche à court terme de la contrepartie différée et de la contrepartie éventuelle	17 325	10 618	Remboursable à moins d'un an
Tranche à long terme de l'emprunt bancaire	293 780	145 467	Exercice 2025
Tranche à long terme de la contrepartie différée et de la contrepartie éventuelle	36 673	34 668	Exercice 2025 à 2027
Participations ne donnant pas le contrôle – composante passif dérivé	61 705	41 090	Exercice 2027

1) Sous réserve de l'approbation de l'Organisme canadien de réglementation des investissements (auparavant l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières).

La juste valeur de la trésorerie, des créances clients et des dettes fournisseurs et charges à payer s'approche de leur valeur comptable et sera payée dans les douze mois.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché. La Société répartit le risque de marché entre trois catégories : le risque lié à la juste valeur, le risque de taux d'intérêt et le risque de change.

Risque lié à la juste valeur

Lorsqu'elle participe à des activités de prise ferme, la Société peut subir des pertes si elle ne réussit pas à revendre les titres qu'elle s'est engagée à acheter ou si elle est forcée de liquider son engagement en dessous du prix d'achat convenu. La Société est également exposée au risque lié à la juste valeur du fait de ses activités de négociation de titres de participation, de titres à revenu fixe et d'instruments financiers dérivés à titre de contrepartiste. Les titres à la juste valeur sont évalués aux cours du marché lorsque ceux-ci sont disponibles, et les variations de la juste valeur influent sur les résultats au fur et à mesure qu'elles surviennent. Le risque lié à la juste valeur découle également de la possibilité que les fluctuations des cours du marché influent sur la valeur des titres que la Société détient à titre de garanties des comptes sur marge des clients. La Société réduit son exposition au risque lié à la juste valeur au moyen de contrôles visant à limiter les niveaux de concentration et l'utilisation de capitaux dans ses comptes de négociation de stocks, ainsi que de procédés de contrôle des comptes sur marge.

Le tableau suivant présente l'incidence des variations de la juste valeur des instruments financiers sur le résultat net respectivement aux 31 mars 2023 et 2022. Cette analyse suppose que toutes les autres variables demeurent constantes. La méthode utilisée pour calculer la sensibilité à la juste valeur correspond à celle utilisée à l'exercice précédent.

	31 mars 2023			31 mars 2022		
	Valeur comptable Actif (passif)	Incidence d'une augmentation de 10 % de la juste valeur sur le résultat net	Incidence d'une diminution de 10 % de la juste valeur sur le résultat net	Valeur comptable Actif (passif)	Incidence d'une augmentation de 10 % de la juste valeur sur le résultat net	Incidence d'une diminution de 10 % de la juste valeur sur le résultat net
Instruments financiers						
Actions et débiteures convertibles détenues	286 959	10 000	(10 000)	502 590	18 000	(18 000)
Actions et débiteures convertibles vendues à découvert	(162 019)	(6 000)	6 000	(111 084)	(4 000)	4 000

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que des variations de taux d'intérêt influent sur la juste valeur ou sur les flux de trésorerie futurs des instruments financiers détenus par la Société. La Société est exposée au risque de taux d'intérêt associé à ses soldes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, à sa dette bancaire, à la tranche à revenu fixe des titres détenus et des titres vendus à découvert, au montant net des soldes de clients, aux soldes de trésorerie de REER détenus en fiducie et aux montants nets des soldes des courtiers en valeurs mobilières, ainsi qu'à sa dette subordonnée et à son emprunt bancaire. La Société tente de limiter et de surveiller son exposition au risque de taux d'intérêt au moyen d'une analyse quantitative de ses positions nettes dans des titres à revenu fixe, des soldes de clients, des activités de prêt et d'emprunt de titres et des emprunts à court terme. La Société négocie aussi des contrats à terme standardisés afin d'atténuer le risque de taux d'intérêt. Les contrats à terme standardisés sont inclus dans les titres détenus, nets des titres vendus à découvert, aux fins du calcul de la sensibilité aux taux d'intérêt.

L'échéance de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est inférieure à trois mois. Les soldes nets des débiteurs (créditeurs) des clients donnent lieu à un produit (une charge) au titre des intérêts fondé(e) sur un taux d'intérêt variable. La dette subordonnée porte intérêt au taux préférentiel majoré de 4,0 %, payable mensuellement.

Le tableau suivant présente l'incidence qu'une augmentation ou une diminution de 100 points de base des taux d'intérêt sur les soldes aux 31 mars 2023 et 2022 aurait sur le résultat net pour les exercices clos à ces dates respectivement. Les fluctuations de taux d'intérêt n'ont pas d'incidence sur les autres éléments du résultat global. Cette analyse de sensibilité suppose que toutes les autres variables demeurent constantes. La méthode utilisée pour calculer la sensibilité aux taux d'intérêt correspond à celle utilisée à l'exercice précédent.

	31 mars 2023			31 mars 2022		
	Valeur comptable Actif (passif) \$	Incidence d'une augmentation de 100 points de base des taux d'intérêt sur le résultat net \$	Incidence d'une diminution de 100 points de base des taux d'intérêt sur le résultat net ¹ \$	Valeur comptable Actif (passif) \$	Incidence d'une augmentation de 100 points de base des taux d'intérêt sur le résultat net \$	Incidence d'une diminution de 100 points de base des taux d'intérêt sur le résultat net ¹ \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie, nets de la dette bancaire	1 008 432 \$	7 362 \$	(7 362) \$	1 788 261 \$	13 054 \$	(13 054) \$
Titres détenus, nets des titres vendus à découvert	158 775	1 159	(1 159)	483 939	3 533	(3 533)
Sommes à payer à des clients, montant net	(868 923)	(6 343)	6 343	(1 632 446)	(11 917)	11 917
Soldes de trésorerie de REER détenus en fiducie	332 055	2 424	(2 424)	512 147	3 739	(3 739)
Solde – courtiers en valeurs mobilières, montant net	578 084	4 220	(4 220)	359 553	2 625	(2 625)
Dette subordonnée	(7 500)	(55)	55	(7 500)	(55)	55
Emprunt bancaire	(307 122)	(2 242)	2 242	(152 041)	(1 110)	1 110

1) Sous réserve d'un plancher de zéro.

Risque de change

Le risque de change découle de la possibilité que toute fluctuation des taux de change entraîne des pertes. Le principal risque de change auquel la Société est exposée découle de son placement dans ses filiales des États-Unis, de l'Australie, et du Royaume-Uni et de l'Europe. Les comptes de ces filiales sont convertis en utilisant le taux de change à la date de clôture. Toute fluctuation du dollar canadien par rapport au dollar américain, à la livre sterling ou au dollar australien entraînera une variation des profits latents (pertes latentes) à la conversion des comptes des établissements à l'étranger, comptabilisée dans le cumul des autres éléments du résultat global.

Toutes les filiales peuvent aussi détenir des instruments financiers en monnaies autres que leur monnaie fonctionnelle et, par conséquent, toute fluctuation des taux de change aura une incidence sur les profits et les pertes de change inscrits au compte de résultat.

Le tableau ci-dessous présente l'incidence estimative qu'une variation de 5 % de la valeur des monnaies étrangères aurait sur le résultat net et sur les autres éléments du résultat global, lorsque l'exposition à ces monnaies étrangères est importante. L'analyse suppose que toutes les autres variables demeurent constantes. La méthode utilisée pour calculer la sensibilité aux taux de change correspond à celle utilisée à l'exercice précédent.

Au 31 mars 2023 :

Devise	Incidence d'une augmentation de 5 % du taux de change sur le résultat net \$	Incidence d'une diminution de 5 % du taux de change sur le résultat net \$	Incidence d'une augmentation de 5 % du taux de change sur les autres éléments du résultat global \$	Incidence d'une diminution de 5 % du taux de change sur les autres éléments du résultat global \$
Dollar américain	(1 407) \$	1 407 \$	23 072 \$	(23 072) \$
Livre sterling	(393)	393	48 975 \$	(48 975) \$
Dollar australien	70	(70)	4 074 \$	(4 074) \$

Au 31 mars 2022 :

Devise	Incidence d'une augmentation de 5 % du taux de change sur le résultat net \$	Incidence d'une diminution de 5 % du taux de change sur le résultat net \$	Incidence d'une augmentation de 5 % du taux de change sur les autres éléments du résultat global \$	Incidence d'une diminution de 5 % du taux de change sur les autres éléments du résultat global \$
Dollar américain	(920) \$	920 \$	22 670 \$	(22 670) \$
Livre sterling	(360)	360	30 365	(30 365)
Dollar australien	(93)	93	5 509	(5 509)

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est dérivée de la valeur des actifs sous-jacents, des taux d'intérêt, des indices ou des taux de change. Tous les instruments financiers dérivés devraient être réglés dans les six mois suivant la clôture de l'exercice.

Contrats de change à terme

La Société a recours à des instruments financiers dérivés pour gérer le risque de change lié aux règlements de titres en monnaie étrangère en attente. La juste valeur de ces contrats est négligeable en raison de la courte durée jusqu'à leur échéance.

Les profits et les pertes réalisés et latents qui ont trait à ces contrats sont comptabilisés dans les comptes de résultat consolidés au cours de la période visée.

Les contrats à terme en cours au 31 mars 2023 étaient les suivants :

	Montant notionnel (en millions)	Cours moyen	Échéance	Juste valeur
Pour vendre des dollars américains	3,9 \$ US	1,35 \$ (\$ CA/\$ US)	3 avril 2023	—
Pour acheter des dollars américains	1,8 \$ US	1,35 \$ (\$ CA/\$ US)	3 avril 2023	—

Les contrats à terme en cours au 31 mars 2022 étaient les suivants :

	Montant notionnel (en millions)	Cours moyen	Échéance	Juste valeur
Pour vendre des dollars américains	1,8 \$ US	1,25 \$ (\$ CA/\$ US)	1 ^{er} avril 2022	—
Pour acheter des dollars américains	2,3 \$ US	1,25 \$ (\$ CA/\$ US)	1 ^{er} avril 2022	—

Le secteur Gestion de patrimoine Canaccord Genuity de la Société au Royaume-Uni et en Europe se charge de la négociation de contrats de change à terme pour le compte de ses clients et de conclure des contrats correspondants avec les contreparties. La Société n'a pas d'exposition nette importante, en supposant que les contreparties ne manquent pas à leurs obligations. Les contrats de change à terme sont principalement libellés en livres sterling, en dollars américains ou en euros. Au 31 mars 2023, leur échéance moyenne pondérée était de 63 jours (68 jours au 31 mars 2022). Le tableau qui suit présente la juste valeur des

actifs et des passifs des contrats à terme ainsi que le montant notionnel de ces contrats à terme respectivement aux 31 mars 2023 et 2022. La juste valeur des actifs et des passifs des contrats à terme est incluse dans les soldes des créances clients et des dettes fournisseurs.

	31 mars 2023			31 mars 2022		
	Actifs	Passifs	Montant notionnel	Actifs	Passifs	Montant notionnel
Contrats de change à terme	108 \$	98 \$	13 812 \$	82 \$	75 \$	11 760 \$

CONTRATS À TERME STANDARDISÉS

Dans le cadre de ses activités canadiennes, la Société négocie des contrats à terme standardisés sur obligations qui sont des contrats d'achat ou de vente d'un montant standardisé d'une obligation du gouvernement du Canada sous-jacente à une date et à un prix futurs prédéterminés et selon les modalités précisées par un marché à terme réglementé; ils sont susceptibles de faire l'objet d'appels de marge au comptant quotidiens. Dans le cadre de ses activités canadiennes, la Société négocie des contrats à terme standardisés sur obligations afin d'essayer d'atténuer le risque de taux d'intérêt, le risque lié à la courbe de rendement et le risque de liquidité. Au 31 mars 2023, le montant notionnel des contrats à terme standardisés sur des obligations en cours s'établissait à une position vendeur de 1,4 million \$ (position acheteur de 9,7 millions \$ au 31 mars 2022).

Dans le cadre de ses activités canadiennes, la Société négocie également des contrats à terme standardisés sur des bons du Trésor américain afin d'essayer d'atténuer le risque de taux d'intérêt, le risque lié à la courbe de rendement et le risque de liquidité. Aux 31 mars 2023 et 2022, il n'y avait aucun contrat à terme standardisé sur des bons du Trésor américain en cours.

La juste valeur de tous les contrats à terme standardisés dont il est question ci-dessus est négligeable en raison de la courte durée jusqu'à leur échéance et est incluse dans les créances clients et les dettes fournisseurs et charges à payer. Les profits et les pertes réalisés et latents ayant trait à ces contrats sont comptabilisés au compte de résultat au cours de la période visée.

PRÊT ET EMPRUNT DE TITRES

La Société exerce des activités de prêt et d'emprunt de titres principalement pour faciliter le processus de règlement des titres. Ces arrangements sont généralement à court terme, des intérêts étant reçus lorsque les montants en trésorerie sont livrés et des intérêts étant versés lorsque les montants en trésorerie sont reçus. Ces transactions sont entièrement garanties et sont assujetties quotidiennement à des appels de marge pour combler toute insuffisance entre la valeur de marché du titre donné et la somme reçue en garantie. Ces transactions sont garanties par des espèces ou des titres, y compris des bons du trésor et des obligations gouvernementales, et sont comptabilisées dans les créances clients et les dettes fournisseurs. L'intérêt gagné sur les garanties en trésorerie est fondé sur un taux variable. Aux 31 mars 2023 et 2022, les taux variables étaient de néant.

	Trésorerie		Titres détenus	
	Prêtée ou livrée en garantie \$	Empruntée ou reçue en garantie \$	Prêtés ou livrés en garantie \$	Empruntés ou reçus en garantie \$
31 mars 2023	205 794 \$	130 651 \$	157 222 \$	206 328 \$
31 mars 2022	282 142 \$	186 174 \$	203 465 \$	309 123 \$

DETTE BANCAIRE

La Société contracte des emprunts à vue ou des positions à découvert surtout pour faciliter le processus de règlement des titres pour ses propres transactions sur titres et pour celles des clients. La dette bancaire est garantie par des titres non réglés des clients ou des titres détenus par la Société. Au 31 mars 2023, la Société avait un solde impayé sur sa dette bancaire de néant (néant au 31 mars 2022).

EMPRUNT BANCAIRE

Une filiale de la Société a obtenu une facilité de crédit de premier rang pour financer une partie de la contrepartie en trésorerie pour les acquisitions de Hargreave Hale, de Thomas Miller, d'Adam & Company et de Punter Southall. Au 31 mars 2023, le solde impayé, déduction faite des frais de financement non amortis, était de 307,1 millions \$ (152,0 millions \$ au 31 mars 2022) (note 17). La facilité prend fin le 30 septembre 2024 et les montants alors empruntés devront être remboursés immédiatement.

AUTRES FACILITÉS DE CRÉDIT

Compte non tenu de l'emprunt bancaire lié à l'acquisition de Hargreave Hale, de Thomas Miller, d'Adam & Company et de Punter Southall décrit précédemment, les filiales de la Société disposent également d'autres facilités de crédit auprès de banques au Canada et au Royaume-Uni pour un total de 667,4 millions \$ (657,0 millions \$ au 31 mars 2022). Ces facilités de crédit, constituées d'emprunts remboursables à vue, de lettres de crédit et de facilités de découvert d'un jour, sont garanties par des titres non réglés de clients ou des titres détenus par la Société. Au 31 mars 2023, la Société avait un solde impayé sur sa dette bancaire de néant (néant au 31 mars 2022).

Une filiale de la Société a également fourni des lettres de crédit de soutien garanties irrévocables d'une institution financière totalisant 3,9 millions \$ (2,9 millions \$ US) (3,7 millions \$ (2,9 millions \$ US) au 31 mars 2022) à titre de garantie de location pour ses locaux loués à New York. Aux 31 mars 2023 et 2022, aucun solde n'était impayé en vertu de ces lettres de crédit de soutien.

8. Participations ne donnant pas le contrôle

Gestion de patrimoine au Royaume-Uni et dans les dépendances de la Couronne

Le 29 juillet 2021, certains investisseurs institutionnels ont acheté des actions privilégiées convertibles (« actions privilégiées convertibles A ») d'un montant de 125,0 millions £ (218,0 millions \$ CA) qui ont été émises par CGWM UK.

Le 31 mai 2022, certains investisseurs institutionnels ont acheté une nouvelle série d'actions privilégiées convertibles (« actions privilégiées convertibles B ») émises par CGWM UK pour un montant de 65,3 millions £ (104,1 millions \$ à la date d'émission du 31 mai 2022). Le produit, net de l'escompte de 2,1 millions \$, a été utilisé dans le cadre de l'acquisition de PSW (note 11). Les actions privilégiées convertibles B sont assorties des mêmes modalités que celles des actions privilégiées convertibles A émises au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, à l'exception des différences liées aux ratios de conversion. Les deux séries d'actions privilégiées convertibles sont désignées collectivement les « actions privilégiées convertibles » dans l'analyse ci-après.

Les dividendes cumulatifs sur les actions privilégiées convertibles, lorsque le conseil d'administration de CGWM UK en déclare, sont payables à un taux correspondant à la valeur la plus élevée entre un taux de dividende annuel de 7,5 % et la quote-part des dividendes déclarés et payés au titre des actions ordinaires de CGWM UK à laquelle les actions privilégiées convertibles donneraient droit en supposant leur conversion. Aucun dividende n'est payable au titre d'autres catégories d'actions de CGWM UK, tant et aussi longtemps que des dividendes cumulatifs sur les actions privilégiées convertibles ne sont pas déclarés et payés. Si un événement de liquidité survient dans les cinq ans suivant la date de l'émission des actions privilégiées convertibles A, la priorité en cas de liquidation des actions privilégiées convertibles correspondra à la valeur la plus élevée entre i) le montant en capital majoré de tout dividende cumulé et non versé attribuable aux actions privilégiées convertibles si elles avaient été émises cinq ans plus tôt, ii) le montant correspondant à un facteur de 1,5 multiplié par le prix d'émission des actions privilégiées convertibles (moins les dividendes versés antérieurement), ou iii) le montant auquel auraient droit les porteurs d'actions privilégiées convertibles en supposant la conversion de ces actions. Si un événement de liquidité survient au cinquième anniversaire de l'émission des actions ou à une date ultérieure, la priorité en cas de liquidation des actions privilégiées convertibles correspondra à la valeur la plus élevée entre i) le montant en capital majoré de tout dividende cumulé et non versé attribuable aux actions privilégiées convertibles ou ii) le montant auquel auraient droit les porteurs d'actions privilégiées convertibles en supposant la conversion de ces actions. Si aucun événement de liquidité ne survient au cours des cinq premières années suivant l'émission, CGWM UK pourra acheter les actions privilégiées convertibles à la valeur la plus élevée entre le montant applicable au titre de la priorité en cas de liquidation et le montant qui conférerait aux porteurs d'actions privilégiées convertibles un taux de rendement interne de 11,5 % (y compris tous les dividendes versés antérieurement). Après le cinquième anniversaire de l'émission des actions privilégiées convertibles A, les porteurs d'actions privilégiées convertibles disposent de certains droits relativement au déclenchement d'un événement de liquidité. Les actions privilégiées convertibles sont assorties des droits usuels liés aux participations minoritaires en ce qui concerne la gouvernance de CGWM UK et les questions financières à son endroit, notamment la représentation au sein du conseil d'administration de CGWM UK.

En lien avec l'émission des actions privilégiées convertibles A, CGWM UK a pris des mesures pour permettre aux dirigeants et aux employés de CGWM UK d'acheter certains instruments de capitaux propres de CGWM UK. Des instruments de capitaux propres de 24,6 millions £ (42,7 millions \$ CA au moment de l'émission) de CGWM UK ont été achetés en lien avec ce régime d'achat d'instruments de capitaux propres. Ces instruments de capitaux propres de CGWM UK comprennent des actions privilégiées dotées des mêmes caractéristiques économiques que celles des actions privilégiées convertibles A (« actions préférentielles »). Des actions préférentielles d'un montant de 7,5 millions £ (13,0 millions \$ CA) étaient en circulation au 31 mars 2023. Les autres titres de participation achetés par les dirigeants et les employés de CGWM UK sont des actions ordinaires de CGWM UK, assorties de certaines restrictions sur les transferts et de droits de gouvernance limités. En lien avec l'achat des actions ordinaires, un prêt à recours limité de 4,0 millions £ (6,7 millions \$ CA au 31 mars 2023) ainsi que certains prêts avec droit de recours intégral accordés à des membres du personnel ont été consentis. Une convention d'encouragement à l'intention des dirigeants a été mise en œuvre et, sous réserve de l'atteinte de certains seuils minimaux, celle-ci prévoit le versement de certains paiements si un événement de liquidité survient dans les six années suivant sa mise en œuvre ou après six années si un événement de liquidité n'est pas survenu et que les actions privilégiées convertibles A ne sont plus en circulation.

Dans le cadre de l'acquisition de PSW (note 11), la Société a également émis des actions ordinaires de CGWM UK d'un montant de 4,0 millions £ (6,4 millions \$ à la date d'acquisition du 31 mai 2022) comme élément de la contrepartie d'acquisition. En outre, une convention d'encouragement à l'intention des dirigeants a été mise en œuvre. Des actions ordinaires de CGWM UK d'un total de 2,5 millions £ devraient être émises aux termes de cette convention.

Après conversion, la Société détient une participation en équivalents de capitaux propres d'environ 66,9 % dans CGWM UK. Ensemble, les instruments de capitaux propres achetés par la direction et les employés de CGWM UK en lien avec l'émission des actions privilégiées convertibles A et les instruments de capitaux propres émis ou qui seront émis dans le cadre de l'acquisition de PSW représentent une participation en équivalents de capitaux propres d'environ 5,1 % dans CGWM UK, en supposant la conversion de ces instruments.

Les actions privilégiées convertibles et les actions préférentielles n'entraînent aucune obligation pour la Société de verser de la trésorerie ou tout autre actif financier aux porteurs. Les actions privilégiées convertibles et les actions préférentielles ont été traitées comme un instrument hybride qui comporte une composante capitaux propres, représentant les dividendes discrétionnaires et la priorité en cas de liquidation, et une composante passif qui reflète un dérivé visant à régler l'instrument, le cas échéant, en contrepartie de l'équivalent économique d'un nombre variable d'actions ordinaires de CGWM UK. La composante capitaux propres des actions privilégiées convertibles et des actions préférentielles était présentée dans les capitaux propres et la composante passif dérivé, dans les autres passifs à l'état de la situation financière au 31 mars 2023.

La juste valeur des actions privilégiées convertibles et des actions préférentielles à l'émission a été répartie entre les composantes capitaux propres et passif dérivé respectives. La juste valeur des participations ne donnant pas le contrôle – composante passif dérivé a été établie en premier lieu et le montant résiduel a été comptabilisé à titre de composante capitaux propres. Les composantes passif dérivé seront réévaluées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière selon la meilleure estimation de la Société à l'égard de leur valeur. Au cours de la période de douze mois close le 31 mars 2023, la Société a comptabilisé un passif dérivé de 5,0 millions £ (8,0 millions \$ au 31 mai 2022) en lien avec l'émission des actions privilégiées convertibles B. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, un ajustement de la juste valeur de 11,6 millions \$ (8,5 millions \$ au 31 mars 2022) a été comptabilisé dans le compte de résultat. La valeur comptable de la composante passif dérivé s'élevait à 37,0 millions £ (61,7 millions \$ CA) (25,0 millions £ (41,1 millions \$ CA) au 31 mars 2022) et est présentée dans les autres passifs à l'état de la situation financière au 31 mars 2023.

La Société a recours au modèle d'évaluation Black et Scholes pour estimer la juste valeur du passif dérivé incorporé dans les actions privilégiées convertibles et les actions préférentielles. La juste valeur est calculée au moyen de la juste valeur estimée, déterminée selon la conversion des actions en équivalents de capitaux propres et le montant correspondant à la priorité en cas de liquidation des actions privilégiées convertibles et des actions préférentielles. Les autres hypothèses formulées comprennent celles à l'égard de la volatilité, du taux d'intérêt sans risque et du taux de dividende.

Une grande part de jugement est nécessaire pour établir les hypothèses et les estimations utilisées dans la détermination de la juste valeur de la composante passif dérivé pour chaque période de présentation de l'information financière.

Australie

La Société détenait 65 % des actions émises de Canaccord Financial Group (Australia) Pty Ltd. et, par l'entremise de ces actions, une participation indirecte de 65 % dans Canaccord Genuity (Australia) Limited et Canaccord Genuity Financial Limited au 31 mars 2023 (65 % au 31 mars 2022). À des fins comptables, la Société détient une participation de 67 % en raison des actions détenues dans une fiducie d'employés contrôlée par CFGA.

Canaccord Genuity (Australia) Limited (« CGAL ») mène ses activités au sein du secteur Marchés des capitaux et Canaccord Genuity Financial Limited (« CGFL »), au sein du secteur Gestion de patrimoine. Comme il est indiqué à la note 25, CGAL et CGFL sont réglementées par l'Australian Securities and Investments Commission.

Le tableau qui suit est un résumé du compte de résultat pour les exercices clos les 31 mars 2023 et 2022 :

	Australie		Royaume-Uni et dépendances de la Couronne		Total	
	2023 \$	2022 \$	2023 \$	2022 \$	2023 \$	2022 \$
Produits des activités ordinaires	127 838	248 721	343 728	310 495	471 566	559 216
Charges	119 690	190 744	289 424	252 681	409 114	443 425
Résultat avant impôt sur le résultat	8 148	57 977	54 304	57 814	62 452	115 791
(Recouvrement) charge d'impôt sur le résultat	(462)	20 935	6 403	9 528	5 941	30 463
Résultat net	8 610	37 042	47 901	48 286	56 511	85 328

	Australie		Royaume-Uni et dépendances de la Couronne		Total	
	2023 \$	2022 \$	2023 \$	2022 \$	2023 \$	2022 \$
Attribuable aux :						
Actionnaires de GCGL	5 899	29 670	15 250	31 407	21 149	61 077
Participations ne donnant pas le contrôle	2 711	7 372	32 651	16 879	35 362	24 251
	8 610	37 042	47 901	48 286	56 511	85 328

Le tableau qui suit est un résumé de l'état de la situation financière aux 31 mars 2023 et 2022 :

	Australie		Royaume-Uni et dépendances de la Couronne		Total	
	2023 \$	2022 \$	2023 \$	2022 \$	2023 \$	2022 \$
Actifs courants	172 683	235 141	225 682	162 826	398 365	397 967
Actifs non courants	38 523	33 473	1 622 049	1 041 733	1 660 572	1 075 206
Passifs courants	86 439	133 434	143 925	94 256	230 364	227 690
Passifs non courants	16 313	18 238	364 915	182 515	381 228	200 753

Le tableau qui suit est un résumé de l'information sur les flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 mars 2023 et 2022 :

	Australie		Royaume-Uni et dépendances de la Couronne		Total	
	2023 \$	2022 \$	2023 \$	2022 \$	2023 \$	2022 \$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	6 655	33 150	32 329	86 100	38 984	119 250
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(7 683)	(31 125)	231 549	70 034	223 866	38 909
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(2 468)	(1 530)	(256 245)	(98 755)	(258 713)	(100 285)
Incidence du change sur les soldes de trésorerie	(4 134)	(2 291)	2 928	(8 274)	(1 206)	(10 565)
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(7 630)	(1 796)	10 561	49 105	2 931	47 309

Aux 31 mars 2023 et 2022, les participations ne donnant pas le contrôle comprenaient ce qui suit :

Aux 31 mars et pour les exercices clos à ces dates	Australie		Royaume-Uni et dépendances de la Couronne		Total	
	2023 \$	2022 \$	2023 \$	2022 \$	2023 \$	2022 \$
Solde au début de l'exercice	23 301	8 190	215 400	—	238 701	8 190
Résultat global attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	5 440	8 687	32 651	16 879	38 091	25 566
Effet de change sur les participations ne donnant pas le contrôle	(582)	329	(4 790)	(5 112)	(5 372)	(4 783)
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle	(7 683)	(5 853)	—	—	(7 683)	(5 853)
Émission d'actions privilégiées convertibles, nette de l'escompte	—	—	102 017	212 449	102 017	212 449
Émission d'instruments de capitaux propres aux membres de la direction et aux employés	—	—	206	35 722	206	35 722
Reclassement à titre de passif dérivé à l'émission	—	—	(7 970)	(34 682)	(7 970)	(34 682)
Émission d'instruments de capitaux propres en lien avec l'acquisition de PSW (note 11)	—	—	6 376	—	6 376	—
Frais connexes aux acquisitions, nets du recouvrement d'impôt différé	—	—	—	(2 834)	—	(2 834)
Paiements fondés sur des actions	—	—	—	1 740	—	1 740
Augmentation des participations ne donnant pas le contrôle attribuable à l'émission d'actions partiellement payées	—	10 843	—	—	—	10 843
Versement de dividendes sur les actions privilégiées convertibles	—	—	(20 368)	(7 139)	(20 368)	(7 139)
Reclassement des autres éléments du résultat global à l'émission	—	1 105	—	(1 624)	—	(519)
Solde à la fin de l'exercice	20 476	23 301	323 522	215 399	343 998	238 700

	31 mars 2023 \$	31 mars 2022 \$
Résultat global attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		
Australie	5 440	8 687
Royaume-Uni et dépendances de la Couronne	32 651	16 879
Total	38 091	25 566

9. Créances clients et dettes fournisseurs et charges à payer

CRÉANCES CLIENTS

	31 mars 2023 \$	31 mars 2022 \$
Courtiers en valeurs mobilières	1 939 685 \$	1 693 579 \$
Clients	869 883	1 020 112
Soldes de trésorerie de REER détenus en fiducie	332 055	512 147
Divers	213 580	212 817
	3 355 203 \$	3 438 655 \$

DETTES FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

	31 mars 2023 \$	31 mars 2022 \$
Courtiers en valeurs mobilières	1 361 601 \$	1 334 026 \$
Clients	1 738 806	2 652 558
Divers	619 925	859 088
	3 720 332 \$	4 845 672 \$

Les montants à payer à des courtiers et à recevoir de ceux-ci comprennent les soldes des transactions de prise en pension et de mise en pension de titres, les titres prêtés et empruntés, et les soldes liés aux contreparties des courtiers.

Les achats de titres des clients se font en trésorerie ou sur marge. Dans le cas des titres achetés sur marge, la Société accorde un prêt au client pour l'achat de titres, en prenant en garantie les titres achetés ou d'autres titres dans le compte du client.

Les montants des prêts aux clients sont limités par les règlements sur les marges de l'Organisme canadien de réglementation des investissements (« OCRI ») (auparavant l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières) et d'autres organismes de réglementation, et sont soumis aux procédés d'examen de crédit et de contrôle quotidien de la Société.

Les montants à recevoir des clients ou à verser à ces derniers sont exigibles à la date de règlement de la transaction. Les prêts sur marge sont remboursables à vue et sont garantis par les actifs dans les comptes des clients. L'intérêt sur les prêts sur marge et sur les montants à verser aux clients est fondé sur un taux variable (respectivement de 9,70 % à 11,00 % et de 0,00 % à 0,05 % au 31 mars 2023; respectivement de 5,7 % à 6,5 % et de 0,00 % à 0,05 % au 31 mars 2022).

Au 31 mars 2023, la provision pour créances douteuses était de 3,1 millions \$ (2,9 millions \$ au 31 mars 2022). Voir ci-dessous pour les fluctuations de la provision pour créances douteuses :

Solde au 31 mars 2021	6 841 \$
Charge pour l'exercice	4 835
Recouvrements	(8 625)
Change	(106)
Solde au 31 mars 2022	2 945 \$
Charge pour l'exercice	3 888
Recouvrements	(3 751)
Change	—
Solde au 31 mars 2023	3 082

10. Placements

	31 mars 2023 \$	31 mars 2022 \$
Placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	6 532	11 938
Placements détenus à la juste valeur par le biais du résultat net	11 569	10 990
	18 101	22 928

La répartition des placements se présente comme suit :

PLACEMENTS COMPTABILISÉS SELON LA MÉTHODE DE MISE EN ÉQUIVALENCE

	31 mars 2023	31 mars 2022
Canaccord Genuity G Ventures Corp.	1 243	1 298
Katapult Technology Corp.	500	3 000
Link Investment Management Inc.	250	2 500
International Deal Gateway Blockchain Inc.	4 500	4 500
Divers	39	640
	6 532 \$	11 938 \$

PLACEMENTS DÉTENUS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU RÉSULTAT NET (« JVRN »)

	31 mars 2023	31 mars 2022
Capital Markets Gateway LLC	4 177	3 864
InvestX Capital Ltd	3 392	3 126
Proactive Group Holdings Inc.	4 000	4 000
	11 569 \$	10 990 \$

Placements comptabilisés selon la méthode de mise en équivalence

La Société a comptabilisé une quote-part de la perte nette des entreprises associées d'une valeur de 0,06 million \$ au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023 (perte nette de 0,2 million \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2022). De plus, la Société a comptabilisé des pertes de valeur au cours de l'exercice totalisant 4,75 millions \$ à l'égard de certains de ces placements, dont une perte de valeur de 2,5 millions \$ liée à Katapult Technology Corp (« Katapult ») et une perte de valeur de 2,25 millions \$ liée à Link Investment Management Inc (« Link »).

La Société est réputée exercer une influence notable sur les activités de Katapult, de Link et d'International Deal Gateway Blockchain Inc. compte tenu des droits de vote potentiels, malgré le fait que la Société n'a pas à l'heure actuelle droit à une quote-part des actifs nets de ces sociétés. Par conséquent, ces placements étaient considérés comme des placements comptabilisés selon la méthode de mise en équivalence et étaient inclus dans les placements à l'état de la situation financière consolidé au 31 mars 2023.

Placements détenus à la JVRN

La Société détient certains placements classés à la JVRN puisque la Société n'exerce pas une influence notable sur les activités de ces placements.

11. Regroupements d'entreprises

RESULTS INTERNATIONAL GROUP LLP

Le 17 août 2022, la Société a conclu, par l'intermédiaire de sa division d'activités sur les marchés des capitaux au Royaume-Uni et en Europe, l'acquisition de Results International Group LLP (« Results »). La contrepartie en trésorerie initiale, nette des passifs pris en charge, était de 5,3 millions £ (8,2 millions \$), avec une contrepartie éventuelle supplémentaire pouvant atteindre 14,45 millions £ (22,5 millions \$) payable sur quatre ans après la réalisation de la transaction, assujettie à l'atteinte de cibles de performance liées aux produits des activités ordinaires. La contrepartie éventuelle a été comptabilisée à sa juste valeur de 10,1 millions £ (15,7 millions \$) à la date d'acquisition. Il y avait également une contrepartie différée de 2,0 millions £ (3,1 millions \$), payable sur trois ans après la réalisation de la transaction, en trésorerie ou en actions de la Société, selon l'option choisie par la Société.

La juste valeur de la contrepartie éventuelle est classée au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs et a été établie au moyen du modèle de simulation de Monte-Carlo faisant appel à diverses hypothèses, notamment le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (« BAIIA ») prévu, un taux sans risque de 2,0 % et un facteur de volatilité de 8,0 %. Les modèles d'évaluation des options exigent le recours à des hypothèses hautement subjectives, y compris la volatilité prévue des cours. Toute modification apportée aux hypothèses subjectives peut avoir une incidence importante sur l'estimation de la juste valeur. Par conséquent, les modèles existants ne fournissent pas nécessairement une mesure unique fiable de la juste valeur de la contrepartie éventuelle de la Société.

Le prix d'acquisition préliminaire, déterminé par la juste valeur de la contrepartie donnée à la date d'acquisition et la juste valeur de l'actif net acquis à la date d'acquisition, se présente comme suit :

CONTREPARTIE

Trésorerie, nette des passifs pris en charge	8 211 \$
Contrepartie différée	3 112
Contrepartie éventuelle	15 735
	<hr/>
	27 058 \$

ACTIF NET ACQUIS

Créances clients	1 307 \$
Matériel et aménagements des locaux loués	38
Actifs au titre de droits d'utilisation	3 667
Dettes fournisseurs et charges à payer	(5 079)
Obligations locatives	(4 171)
Immobilisations incorporelles identifiables	2 728
Passif d'impôt différé lié aux immobilisations incorporelles identifiables	(641)
Goodwill	29 209
	<hr/>
	27 058 \$

Des immobilisations incorporelles identifiables de 2,7 millions \$ ont été comptabilisées et concernent le portefeuille de contrats, les relations clients et la marque. Le goodwill de 29,2 millions \$ représente la valeur des synergies attendues découlant de l'acquisition. Le goodwill n'est pas déductible aux fins de l'impôt.

Les montants ci-dessus compris dans la répartition du prix d'acquisition sont préliminaires. Le prix d'acquisition et la juste valeur des actifs nets acquis de Results sont des estimations, qui ont été faites par la direction au moment de la préparation des présents états financiers consolidés audités, basées sur les renseignements disponibles.

Des modifications peuvent être apportées à ces montants ainsi qu'à l'identification des immobilisations incorporelles et à la répartition entre les immobilisations incorporelles identifiables à durée de vie indéterminée ou déterminée. Les valeurs fondées sur des estimations peuvent changer au cours de la période de douze mois après la date d'acquisition.

Le total des charges liées à l'acquisition engagées par la Société au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023 dans le cadre de l'acquisition de Results est de 1,5 million \$, principalement constitué d'honoraires professionnels.

Les produits des activités ordinaires et la perte nette engendrés par Results, y compris les frais connexes à l'acquisition, sont respectivement de 3,8 millions \$ et 3,7 millions \$ depuis la date d'acquisition.

Si Results avait été consolidée à compter du 1^{er} avril 2022 aux comptes de résultat consolidés, les produits des activités ordinaires consolidés et la perte nette consolidée se seraient élevés respectivement à environ 1,5 milliard \$ et 53,0 millions \$ pour la période de douze mois close le 31 mars 2023. Ces chiffres représentent les résultats historiques et ne sont pas nécessairement représentatifs du rendement futur.

PUNTER SOUTHALL WEALTH LIMITED

Le 31 mai 2022, la Société a conclu l'acquisition des activités de gestion des placements de particuliers de Punter Southall Wealth Limited (« PSW ») par l'intermédiaire de CGWM UK, contre un paiement en espèces de 164,0 millions £ (261,4 millions \$), l'émission d'actions totalisant 4,0 millions £ (6,4 millions \$) par CGWM UK et la contrepartie différée de 6,4 millions £ (10,1 millions \$ CA) en raison de l'acquisition de capital réglementaire excédentaire. La contrepartie différée a été versée en octobre 2022.

Dans le cadre de la conclusion de l'acquisition, une filiale de la Société a modifié ses arrangements bancaires existants et a augmenté son emprunt bancaire d'un montant additionnel de 100 millions £ (159,4 millions \$ CA à la date d'émission du 31 mai 2022). En outre, certains investisseurs institutionnels ont effectué un investissement additionnel dans CGWM UK en faisant l'achat d'une nouvelle série d'actions privilégiées convertibles pour un montant de 65,3 millions £ (104,1 millions \$ à la date d'acquisition du 31 mai 2022) (note 8).

De plus, dans le cadre de l'acquisition, la Société a adopté un régime de paiements fondés sur des actions aux termes duquel certaines attributions seront octroyées à certains employés de PSW (note 22).

Le prix d'acquisition préliminaire, déterminé par la juste valeur de la contrepartie donnée à la date d'acquisition et la juste valeur de l'actif net acquis à la date d'acquisition, est présenté ci-après.

CONTREPARTIE

Trésorerie	261 416 \$
Émission d'actions ordinaires de CGWM UK (note 8)	6 376
Contrepartie différée	10 140
	277 932 \$

ACTIF NET ACQUIS

Trésorerie	22 832 \$
Créances clients	6 653
Matériel et aménagements des locaux loués	448
Actifs au titre de droits d'utilisation	3 073
Actifs d'impôt différé	598
Dettes fournisseurs et charges à payer	(10 063)
Obligations locatives	(3 728)
Immobilisations incorporelles identifiables	136 022
Passif d'impôt différé lié aux immobilisations incorporelles identifiables	(33 547)
Goodwill	155 644
	277 932 \$

Des immobilisations incorporelles identifiables de 136,0 millions \$ ont été comptabilisées et concernent les relations clients et la marque. Le goodwill de 155,6 millions \$ représente la valeur des synergies attendues découlant de l'acquisition. Le goodwill n'est pas déductible aux fins de l'impôt.

Les montants ci-dessus compris dans la répartition du prix d'acquisition sont préliminaires. Le prix d'acquisition et la juste valeur des actifs nets acquis de PSW sont des estimations, qui ont été faites par la direction au moment de la préparation des présents états financiers consolidés audités, basées sur des renseignements disponibles. Des modifications peuvent être apportées à ces montants ainsi qu'à l'identification des immobilisations incorporelles et à la répartition entre les immobilisations incorporelles identifiables à durée de vie indéterminée ou déterminée. Les valeurs fondées sur des estimations peuvent changer au cours de la période de douze mois après la date d'acquisition.

Le total des charges liées à l'acquisition engagées par la Société au cours de la période close le 31 mars 2023 dans le cadre de l'acquisition de PSW est de 5,9 millions \$, principalement constitué d'honoraires professionnels.

Les produits des activités ordinaires et le résultat net engendrés par PSW, y compris les frais connexes à l'acquisition, sont respectivement de 45,9 millions \$ et 10,6 millions \$ depuis la date d'acquisition.

Si PSW avait été consolidée à compter du 1^{er} avril 2022 aux comptes de résultat consolidés, les produits des activités ordinaires consolidés et la perte nette consolidée se seraient élevés respectivement à environ 1,5 milliard \$ et 48,6 millions \$ pour la période de douze mois close le 31 mars 2023. Ces chiffres représentent les résultats historiques et ne sont pas nécessairement représentatifs du rendement futur.

ADAM & COMPANY

Au cours de la période de douze mois close le 31 mars 2023, la Société a finalisé le prix d'acquisition en lien avec l'acquisition d'Adam & Company. Aucun changement n'a été apporté au prix d'acquisition et à la juste valeur des actifs nets acquis à la date d'acquisition présentés dans les états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2022.

Le prix d'acquisition, déterminé par la juste valeur de la contrepartie donnée à la date d'acquisition et la juste valeur de l'actif net acquis à la date d'acquisition, se présentait comme suit :

CONTREPARTIE PAYÉE

Trésorerie	93 316 \$
	93 316 \$

ACTIF NET ACQUIS

Créances clients	5 875 \$
Actifs d'impôt différé	673
Dettes fournisseurs et charges à payer	(2 334)
Immobilisations incorporelles identifiables	52 930
Passif d'impôt différé lié aux immobilisations incorporelles identifiables	(12 901)
Goodwill	49 073
	93 316 \$

Des immobilisations incorporelles identifiables de 52,9 millions \$ ont été comptabilisées et concernent les relations clients et la marque. Le goodwill de 49,1 millions \$ représente la valeur des synergies attendues découlant de l'acquisition. Le goodwill n'est pas déductible aux fins de l'impôt.

SAWAYA PARTNERS

Le 31 décembre 2021, la Société a conclu l'acquisition de Sawaya Partners (« Sawaya »), un cabinet de services-conseils en fusions et acquisitions indépendant de premier plan dans le secteur des produits de consommation et du commerce de détail établi aux États-Unis. Au cours de la période de douze mois close le 31 mars 2023, la Société a finalisé le prix d'acquisition. La contrepartie éventuelle a été réévaluée, ce qui a entraîné une hausse de 1,5 million \$ du goodwill et de la contrepartie éventuelle au 31 mars 2023 et pour la période de douze mois close à cette date.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, une réduction de la juste valeur de la contrepartie éventuelle de 14,3 millions \$ a été comptabilisée dans le compte de résultat consolidé (note 7).

Le prix d'acquisition, déterminé par la juste valeur de la contrepartie donnée à la date d'acquisition et la juste valeur de l'actif net acquis à la date d'acquisition, se présentait comme suit :

CONTREPARTIE

Trésorerie	45 513 \$
Contrepartie différée	11 378
Contrepartie éventuelle	44 626
	101 517 \$

ACTIF NET ACQUIS

Créances clients	78 \$
Matériel et aménagements des locaux loués	1 122
Actifs au titre de droits d'utilisation	4 070
Dettes fournisseurs et charges à payer	(77)
Obligations locatives	(4 070)
Immobilisations incorporelles identifiables	5 155
Goodwill	95 239
	101 517 \$

Des immobilisations incorporelles identifiables de 5,2 millions \$ ont été comptabilisées et concernent le portefeuille de contrats et la marque. Le goodwill de 95,2 millions \$ représente la valeur des synergies attendues découlant de l'acquisition.

12. Matériel et aménagements des locaux loués

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur comptable nette \$
31 mars 2023			
Matériel informatique	19 906	16 957	2 949
Mobilier et matériel	34 957	26 884	8 073
Aménagements des locaux loués	107 560	70 402	37 158
	162 423	114 243	48 180
31 mars 2022			
Matériel informatique	21 197	17 522	3 675
Mobilier et matériel	28 965	25 564	3 401
Aménagements des locaux loués	91 779	64 212	27 567
	141 941	107 298	34 643

	Matériel informatique \$	Mobilier et matériel \$	Aménagements des locaux loués \$	Total \$
Coût				
Solde au 31 mars 2021	24 024	29 751	90 871	144 646
Reclassement	1 879	—	(2 038)	(159)
Ajouts	3 348	2 346	15 050	20 744
Cessions	(7 052)	(2 796)	(11 035)	(20 883)
Change	(1 002)	(336)	(1 069)	(2 407)
Solde au 31 mars 2022	21 197	28 965	91 779	141 941
Acquisitions de Results et de PSW (note 11)	10	110	366	486
Ajouts	2 875	6 874	15 860	25 609
Cessions	(4 620)	(1 177)	(1 245)	(7 042)
Change	444	185	800	1 429
Solde au 31 mars 2023	19 906	34 957	107 560	162 423

	Matériel informatique \$	Mobilier et matériel \$	Aménagements des locaux loués \$	Total \$
Amortissement et dépréciation cumulés				
Solde au 31 mars 2021	21 906	26 810	72 860	121 576
Reclassement	1 478	—	(1 637)	(159)
Amortissement	2 048	1 828	4 454	8 330
Cessions	(7 041)	(2 792)	(10 817)	(20 650)
Change	(869)	(282)	(648)	(1 799)
Solde au 31 mars 2022	17 522	25 564	64 212	107 298
Amortissement	2 580	2 209	6 888	11 677
Cessions	(3 604)	(1 025)	(1 152)	(5 781)
Change	459	136	454	1 049
Solde au 31 mars 2023	16 957	26 884	70 402	114 243

La valeur comptable de toute immobilisation corporelle temporairement inutilisée n'était pas considérée comme étant importante aux 31 mars 2023 et 2022.

13. Actifs au titre de droits d'utilisation

Coût	
Solde au 31 mars 2021	133 122 \$
Ajouts	61 424
Extinction	(4 020)
Change	(1 660)
Au 31 mars 2022	188 866
Ajouts	19 430
Extinction	(7 813)
Change	1 381
Au 31 mars 2023	201 864
Amortissement	
Solde au 31 mars 2021	47 906
Charge pour l'exercice	23 894
Au 31 mars 2022	71 800
Charge pour l'exercice	26 335
Au 31 mars 2023	98 135
Valeur comptable nette au 31 mars 2022	117 066 \$
Valeur comptable nette au 31 mars 2023	103 729

Les actifs au titre de droits d'utilisation comprennent principalement des contrats de location de bureaux.

14. Goodwill et autres immobilisations incorporelles

	Marques (durée Goodwill indéterminée)		Relations clients		Technologie	Permis de négociation	Contrats de gestion de fonds		Contrats de location Portefeuille		Total \$
	\$	\$	\$	\$			\$	\$	de contrats	avantageux	
Montant brut											
Solde au 31 mars 2021	702 747	44 930	544	163 546	39 632	625	38 781	6 150	526	—	294 734
Ajouts	142 821	—	1 382	52 116	2 541	—	—	4 308	—	1 931	62 278
Change	(12 657)	—	(42)	(8 345)	(1 704)	(8)	(1 947)	(80)	(3)	—	(12 129)
Reclassement	—	—	—	184	(184)	—	—	—	—	—	—
Solde au 31 mars 2022	832 911	44 930	1 884	207 501	40 285	617	36 834	10 378	523	1 931	344 883
Ajouts	184 853	—	274	137 795	4 006	—	—	682	—	—	142 757
Change	27 823	—	120	8 599	470	(14)	535	859	42	(66)	10 545
Ajustements	1 594	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Solde au 31 mars 2023	1 047 181	44 930	2 278	353 895	44 761	603	37 369	11 919	565	1 865	498 185
Amortissement et dépréciation cumulés											
Solde au 31 mars 2021	(322 632)	—	(364)	(96 245)	(27 194)	(625)	(12 811)	(6 150)	(422)	—	(143 811)
Amortissement	—	—	(335)	(11 297)	(3 002)	—	(3 620)	(1 112)	(103)	(206)	(19 675)
Change	—	—	6	3 461	1 290	8	795	36	2	(2)	5 596
Solde au 31 mars 2022	(322 632)	—	(693)	(104 081)	(28 906)	(617)	(15 636)	(7 226)	(523)	(208)	(157 890)
Amortissement	—	—	(805)	(19 040)	(3 127)	—	(3 369)	(3 626)	—	(183)	(30 150)
Dépréciation	(101 729)	—	—	(842)	—	—	—	—	—	—	(842)
Change	—	—	(76)	(1 787)	(479)	14	(384)	(641)	(42)	7	(3 388)
Solde au 31 mars 2023	(424 361)	—	(1 574)	(125 750)	(32 512)	(603)	(19 389)	(11 493)	(565)	(384)	(192 270)
Valeur comptable nette											
31 mars 2022	510 279	44 930	1 191	103 420	11 379	—	21 198	3 152	—	1 723	186 993
31 mars 2023	622 820	44 930	704	228 145	12 249	—	17 980	426	—	1 481	305 915

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises dans le cadre des acquisitions de Marchés des capitaux Genuity (« Genuity »), de la participation initiale de 50 % dans Canaccord Genuity (Australia) Limited (« Canaccord Genuity Australia »), de Collins Stewart Hawkpoint plc (« CSHP »), d'Eden Financial Ltd., de Hargreave Hale, de Jitneytrade, de Petsky Prunier, de McCarthy Taylor, de Thomas Miller, de Patersons, d'Adam & Company, de Sawaya, de PSW et de Results comprennent les relations clients, les permis de négociation, les contrats de gestion de fonds, les portefeuilles de contrats, la technologie et la marque acquise grâce aux acquisitions de Petsky Prunier, d'Adam & Company et de Sawaya, qui ont une durée déterminée et qui sont amortis d'une manière linéaire sur leur durée d'utilité estimative. La marque acquise dans le cadre de l'acquisition de Genuity est considérée comme ayant une durée indéterminée, la Société ne prévoyant pas cesser de l'utiliser dans l'avenir.

TEST DE DÉPRÉCIATION DU GOODWILL ET DES AUTRES ACTIFS

Les valeurs comptables du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée indéterminée acquis par l'entremise des regroupements d'entreprises sont comme suit :

	Immobilisations incorporelles à durée indéterminée		Goodwill		Total	
	31 mars 2023 \$	31 mars 2022 \$	31 mars 2023 \$	31 mars 2022 \$	31 mars 2023 \$	31 mars 2022 \$
UGT Marchés des capitaux Canaccord Genuity						
Canada	44 930 \$	44 930 \$	—	101 732 \$	44 930 \$	146 662 \$
États-Unis	—	—	206 664 \$	189 608	206 664	189 608
Royaume-Uni et Europe	—	—	31 304	—	31 304	—
UGT Gestion de patrimoine Canaccord Genuity						
Royaume-Uni et dépendances de la Couronne (îles de la Manche)	—	—	89 944	88 644	89 944	88 644
Royaume-Uni et dépendances de la Couronne (Gestion de patrimoine au Royaume-Uni)	—	—	292 145	127 434	292 145	127 434
Australie	—	—	2 763	2 861	2 763	2 861
	44 930 \$	44 930 \$	622 820 \$	510 279 \$	667 750	555 209 \$

Pour les besoins des tests de dépréciation du goodwill, l'UGT Gestion de patrimoine Canaccord Genuity (Gestion de patrimoine au Royaume-Uni) comprend le goodwill acquis dans le cadre de l'acquisition de PSW (note 11) et l'UGT Marchés des capitaux Canaccord Genuity au Royaume-Uni et en Europe comprend le goodwill acquis dans le cadre de l'acquisition de Results (note 11).

La marque Genuity est considérée avoir une durée indéterminée, la Société ne prévoyant pas cesser de l'utiliser dans l'avenir.

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée indéterminée sont soumis à un test de dépréciation chaque année, au 31 mars, ou lorsque des circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait avoir subi une dépréciation. Si une telle indication existe, la Société estime la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle un goodwill et des immobilisations incorporelles à durée indéterminée sont affectés. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'une UGT excède sa valeur recouvrable. Une perte de valeur réduit d'abord la valeur comptable de tout goodwill affecté aux UGT et, si elle subsiste, elle réduit ensuite les autres actifs de l'unité au prorata. Les pertes de valeur relatives au goodwill ne peuvent être reprises au cours de périodes futures. La Société tient compte notamment de la relation entre sa capitalisation boursière et la valeur comptable de ses capitaux propres lors de l'examen des indices de dépréciation.

Conformément à l'IAS 36, *Dépréciation d'actifs* (« IAS 36 »), les valeurs recouvrables de l'actif net des UGT ont été déterminées d'après les calculs de la juste valeur diminuée des coûts de la vente qui sont fondés sur des hypothèses relatives aux flux de trésorerie futurs considérées comme étant appropriées aux fins de ces calculs. Conformément à l'IFRS 13, la juste valeur représente une estimation du prix auquel une transaction normale visant la vente d'un actif ou le transfert d'un passif serait conclue entre des intervenants du marché à la clôture de la période de présentation de l'information financière dans les conditions du marché à cette date (une valeur de sortie à la date d'évaluation). Il y a un degré important d'incertitude entourant les estimations des montants recouvrables de l'actif net des UGT étant donné que ces estimations nécessitent la formulation d'hypothèses clés quant à l'avenir. Lorsque la direction pose de telles hypothèses, elle utilise sa meilleure estimation de la conjoncture économique et des conditions de marché futures dans le contexte des activités sur les marchés des capitaux et des activités de gestion de patrimoine de la Société. Ces évaluations sont classées au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs.

Les calculs de la juste valeur diminuée des coûts de la vente sont fondés sur des hypothèses, comme elles sont décrites ci-dessus, formulées à l'égard des flux de trésorerie futurs, de l'exonération des redevances liées à l'immobilisation incorporelle à durée indéterminée que sont les marques, des taux de croissance finaux et des taux d'actualisation. Aux fins de l'estimation de la juste valeur diminuée des coûts de la vente de chaque UGT, les flux de trésorerie sont projetés sur une période de cinq ans, un taux de croissance final est appliqué et les flux de trésorerie sont ensuite actualisés à leur valeur actuelle. Le taux d'actualisation repose sur les circonstances particulières de chaque UGT et découle de l'estimation du coût moyen pondéré du capital de la Société.

Les estimations des flux de trésorerie à l'égard de chacune de ces UGT reposaient sur les hypothèses de la direction, comme décrites ci-dessus, et elles utilisaient un taux de croissance annuel composé et un taux de croissance final. Les taux d'actualisation, les taux de croissance annuels composés et les taux de croissance finaux sont présentés dans le tableau ci-après.

	Taux d'actualisation		Taux de croissance annuel composé		Taux de croissance final	
	31 mars 2023	31 mars 2022	31 mars 2023	31 mars 2022	31 mars 2023	31 mars 2022
UGT Marchés des capitaux Canaccord Genuity						
Canada	14,0 %	12,5 %	10,9 %	5,0 %	2,5 %	2,5 %
États-Unis	14,0 %	12,5 %	2,5 %	0,0 %	2,5 %	2,5 %
Royaume-Uni et Europe	14,0 %	—	10,0 %	—	2,5 %	—
UGT Gestion de patrimoine Canaccord Genuity						
Royaume-Uni et dépendances de la Couronne (îles de la Manche)	12,5 %	12,5 %	5,0 %	5,0 %	2,5 %	2,5 %
Royaume-Uni et dépendances de la Couronne (Gestion de patrimoine au Royaume-Uni)	12,5 %	12,5 %	7,5 %	5,0 %	2,5 %	2,5 %
Australie	14,0 %	12,5 %	5,0 %	5,0 %	2,5 %	2,5 %

En raison de la faiblesse des marchés des actions à l'échelle mondiale, et particulièrement au Canada, le volume et les produits des activités ordinaires sur les marchés des capitaux au Canada ont connu un recul considérable, ce qui a donné lieu à des pertes importantes sur une base cumulative depuis le début de l'exercice. Compte tenu de l'évolution défavorable des conditions d'affaires, de la faiblesse soutenue des prix des produits de base et des perspectives inquiétantes attribuables à la persistance de la conjoncture économique défavorable, il a été déterminé que la valeur comptable de l'UGT Marchés des capitaux au Canada dépassait sa juste valeur lors d'un test intermédiaire au 31 décembre 2022. Par conséquent, la Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 101,7 millions \$ au titre du goodwill pour la période de trois mois close le 31 décembre 2022. En outre, la Société a inscrit une charge de dépréciation liée à des immobilisations incorporelles non amorties de 0,8 million \$ affectées à l'UGT Marchés des capitaux au Canada.

Un test de sensibilité a été effectué dans le cadre du test de dépréciation à l'égard du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée indéterminée pour l'UGT Marchés des capitaux Canaccord Genuity au Royaume-Uni et en Europe. Le test de sensibilité comprend l'évaluation de l'incidence que pourraient avoir sur les montants recouvrables des UGT des diminutions raisonnablement possibles des produits des activités ordinaires estimatifs pour la période de douze mois se terminant le 31 mars 2024, des baisses raisonnablement possibles des taux de croissance après cette période ainsi que des augmentations raisonnablement possibles des taux d'actualisation, toutes les autres hypothèses demeurant constantes. Une augmentation du taux d'actualisation de 1,8 point de pourcentage, une diminution de 2,6 millions \$ des produits des activités ordinaires estimatifs pour la période de douze mois se terminant le 31 mars 2024, une baisse de 2,1 points de pourcentage de la croissance annuelle composée sur cinq ans ou une diminution de 2,4 % du taux de croissance final pourraient faire en sorte que le montant recouvrable estimatif devienne inférieur à la valeur comptable, ce qui pourrait donner lieu à la comptabilisation de charges de dépréciation. Les charges

de dépréciation seraient établies en tenant compte de l'incidence de tout changement apporté aux principales hypothèses, y compris toute répercussion de ces changements sur le résultat d'exploitation estimatif et d'autres facteurs.

15. Impôt sur le résultat

Les principales composantes de la charge d'impôt comprennent ce qui suit :

	31 mars 2023 \$	31 mars 2022 \$
Comptes de résultat consolidés		
Charge d'impôt exigible		
Charge d'impôt exigible	22 125 \$	122 348 \$
Ajustements au titre de l'impôt exigible des exercices antérieurs	(1 952)	(276)
	20 173	122 072
(Recouvrement) charge d'impôt différé		
Naissance et résorption de différences temporaires	138	(14 301)
Incidence du changement du taux d'impôt	(2)	(67)
	136	(14 368)
Charge d'impôt sur le résultat comptabilisée aux comptes de résultat	20 309 \$	107 704 \$

La charge d'impôt sur le résultat de la Société diffère du montant qui serait obtenu en appliquant le taux d'impôt fédéral et provincial combiné du fait des éléments suivants :

	31 mars 2023 \$	31 mars 2022 \$
Résultat net avant impôt sur le résultat	(34 433)	378 269
(Recouvrement) charge d'impôt sur le résultat au taux prévu par la loi de 27,0 % (27,0 % en 2022)	(9 370)	102 129
Différence des taux d'impôt des administrations étrangères	(5 443)	(1 978)
Différences permanentes	8 815	7 441
Dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles	26 414	—
Variation de l'estimation des valeurs comptables et fiscales	835	2 074
Incidence du changement du taux d'impôt	(1 671)	1 957
Paiements fondés sur des actions	1 446	(1 470)
Divers	(717)	(2 449)
Charge d'impôt sur le résultat comptabilisée aux comptes de résultat	20 309 \$	107 704 \$

Les actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés par la Société et les variations survenues au cours de l'exercice sont présentés ci-après :

	États de la situation financière consolidés		Comptes de résultat consolidés	
	31 mars 2023 \$	31 mars 2022 \$	31 mars 2023 \$	31 mars 2022 \$
(Perte latente) profit latent sur les titres détenus	(5 778) \$	(33 770) \$	(27 992) \$	17 398 \$
Provisions pour litiges	1 103	1 273	170	498
Rémunération non versée	16 978	36 250	19 492	(11 337)
Fraction non amortie du coût en capital du matériel et des aménagements des locaux loués en excédent de leur valeur comptable nette	2 551	3 085	534	553
Fraction non amortie des prêts destinés à l'achat d'actions ordinaires	34 968	39 368	4 400	(10 189)
Reports de pertes en avant	9 025	10 195	1 170	250
RILT	53 221	54 139	918	(12 302)
Autres immobilisations incorporelles	(82 348)	(42 087)	5 530	12 845
Divers	5 285	4 896	(4 086)	(12 084)
	35 005 \$	73 349 \$	136 \$	(14 368) \$

Les actifs et passifs d'impôt différé figurant aux états de la situation financière consolidés sont comme suit :

	31 mars 2023 \$	31 mars 2022 \$
Actifs d'impôt différé	90 733 \$	98 224 \$
Passifs d'impôt différé	(55 728)	(24 875)
	35 005 \$	73 349 \$

Pour l'exercice, la variation de la position nette d'impôt différé se présente comme suit :

	31 mars 2023 \$	31 mars 2022 \$
Solde d'ouverture	73 349	67 677
(Charge) recouvrement d'impôt comptabilisé dans les comptes de résultat consolidés	(136)	14 368
Impôt différé acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises	(34 191)	(12 255)
Avantages fiscaux comptabilisés dans les capitaux propres	(5 722)	742
Change et autres	1 705	2 817
Solde de clôture aux 31 mars	35 005 \$	73 349 \$

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser un actif d'impôt exigible et un passif d'impôt exigible et si l'actif et le passif d'impôt différé concernent l'impôt sur le résultat prélevé par la même administration fiscale auprès de la même entité imposable.

Des pertes fiscales reportées en avant de 6,3 millions \$ (2,8 millions \$ en 2022) au Royaume-Uni et en Europe, et de 6,3 millions \$ (6,5 millions \$ en 2022) aux États-Unis ont été comptabilisées à titre d'actifs d'impôt différé. Ces pertes peuvent être reportées en avant indéfiniment. Des pertes fiscales reportées en avant de 24,1 millions \$ (30,8 millions \$ en 2022) pour le Canada ont été comptabilisées à titre d'actif d'impôt différé et peuvent être reportées en avant sur une période de 20 ans.

À la date de clôture, la Société avait reporté en avant des pertes fiscales d'environ 23,8 millions \$ (22,4 millions \$ en 2022) et avait d'autres différences temporaires de néant (néant en 2022) pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé. Ces pertes et différences sont liées à des filiales à l'extérieur du Canada qui ont subi des pertes par le passé, et qui peuvent également être assujetties à des restrictions législatives quant à leur utilisation et ne pas pouvoir être utilisées pour compenser le revenu imposable d'autres sociétés du groupe consolidé. Les filiales ne disposent pas de différences temporaires imposables ni de possibilités de planification fiscale qui pourraient, en partie, justifier la comptabilisation de ces actifs d'impôt différé puisqu'il n'est pas suffisamment probable qu'un avantage économique futur sera réalisé. Ces pertes peuvent être reportées en avant indéfiniment.

16. Dette subordonnée

	31 mars 2023 \$	31 mars 2022 \$
Emprunt, intérêt payable mensuellement au taux préférentiel annuel majoré de 4 %, remboursable à vue	7 500	7 500

L'emprunt est assujéti à un contrat de subordination et peut être remboursé uniquement avec l'autorisation préalable de l'OCRI. Aux 31 mars 2023 et 2022, les taux d'intérêt de la dette subordonnée étaient de respectivement 10,7 % et 6,7 %. La valeur comptable de la dette subordonnée s'approche de sa juste valeur en raison de la nature à court terme du passif.

17. Emprunt bancaire

	31 mars 2023 \$	31 mars 2022 \$
Emprunt	310 192	154 498
Moins : frais de financement non amortis	(3 070)	(2 457)
	307 122	152 041
Tranche à court terme	13 342	6 574
Tranche à long terme	293 780	145 467

Une filiale de la Société a obtenu une facilité de crédit de premier rang pour financer une partie de la contrepartie en trésorerie pour les acquisitions de Hargreave Hale, de Thomas Miller, d'Adam & Company et de PSW. Au cours de l'exercice clos le

31 mars 2023, la Société a obtenu un emprunt bancaire supplémentaire de 100,0 millions £ (166,8 millions \$ CA au 31 mars 2023) (note 11). L'emprunt est remboursable par versements de capital et d'intérêts et vient à échéance en septembre 2024. L'emprunt était assorti d'un taux d'intérêt annuel de 7,177 % au 31 mars 2023 (taux annuel de 3,375 % au 31 mars 2022).

18. Obligations locatives

	31 mars 2023 \$	31 mars 2022 \$
Premier exercice	34 148	30 351
Deuxième exercice	28 674	29 919
Troisième exercice	19 134	24 732
Quatrième exercice	12 000	16 340
Cinquième exercice et les suivants	48 579	55 635
	142 535	156 977
Incidence de l'actualisation	(23 297)	(31 429)
Valeur actualisée des paiements de loyers minimums	119 238	125 548
Moins la tranche à court terme	(26 712)	(23 928)
Tranche à long terme des obligations locatives	92 526	101 620

19. Actions privilégiées

	31 mars 2023		31 mars 2022	
	Montant \$	Nombre d'actions	Montant \$	Nombre d'actions
Actions privilégiées de série A émises et en circulation	110 818	4 540 000	110 818	4 540 000
Actions privilégiées de série C émises et en circulation	97 450	4 000 000	97 450	4 000 000
Actions privilégiées de série C autodétenues	(2 627)	(106 794)	(2 627)	(106 794)
	94 823	3 893 206	94 823	3 893 206
	205 641	8 433 206	205 641	8 433 206

i) ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE SÉRIE A

La Société a émis 4 540 000 actions privilégiées de premier rang de série A à taux ajustable aux cinq ans et à dividendes cumulatifs (« actions privilégiées de série A ») à un prix d'achat de 25,00 \$ par action, pour un produit brut de 113,5 millions \$. Le montant net total comptabilisé après déduction des frais d'émission, net de l'impôt différé de 1,0 million \$, s'est élevé à 110,8 millions \$.

Le 1^{er} septembre 2021, la Société a annoncé le rajustement du taux de dividende de ses actions privilégiées de premier rang de série A à taux ajustable aux cinq ans et à dividendes cumulatifs (« actions privilégiées de série A »). Les dividendes en espèces cumulatifs trimestriels, lorsque la Société en a déclaré, ont été payés à un taux annuel de 3,885 % pour la période de cinq ans close le 30 septembre 2021. Depuis le 1^{er} octobre 2021 et pour la période prenant fin le 30 septembre 2026, inclusivement, les dividendes cumulatifs trimestriels, si la Société en déclare, seront payés à un taux annuel de 4,028 %. Le taux sera rajusté tous les cinq ans pour qu'il corresponde au taux des obligations du gouvernement du Canada à cinq ans, majoré de 3,21 %.

Le 30 septembre 2021, les porteurs d'actions privilégiées de série A avaient le droit de convertir une partie ou la totalité de leurs actions en un nombre équivalent d'actions privilégiées de premier rang de série B à taux variable et à dividendes cumulatifs (« actions privilégiées de série B »), sous réserve de certaines conditions, et ils pourront se prévaloir de ce droit le 30 septembre tous les cinq ans par la suite. Au 30 septembre 2021, date limite de la conversion, le nombre d'actions déposées aux fins de conversion était inférieur au nombre minimal requis pour procéder à la conversion et, par conséquent, aucune action privilégiée de série B n'a été émise. Les actions privilégiées de série B donnent à leurs porteurs le droit de recevoir des dividendes préférentiels cumulatifs à taux variable payables trimestriellement, si la Société en déclare, à un taux équivalent au taux des bons du Trésor du gouvernement du Canada à trois mois, majoré de 3,21 %.

Le 30 septembre 2021, la Société avait l'option de racheter les actions privilégiées de série A, en tout ou en partie, à 25,00 \$ l'action avec tous les dividendes déclarés et non payés, et elle pourra exercer cette option le 30 septembre tous les cinq ans par la suite.

ii) ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE SÉRIE C

La Société a émis 4 000 000 d'actions privilégiées de premier rang de série C à taux ajustable aux cinq ans et à dividendes cumulatifs (« actions privilégiées de série C ») à un prix d'achat de 25,00 \$ par action, pour un produit brut de 100,0 millions \$. Le montant net total comptabilisé après déduction des frais d'émission, net de l'impôt différé de 1,0 million \$, s'est élevé à 97,5 millions \$.

Le 1^{er} juin 2022, la Société a annoncé le rajustement du taux de dividende de ses actions privilégiées de premier rang de série C à taux ajustable aux cinq ans et à dividendes cumulatifs (« actions privilégiées de série C »). Les dividendes en espèces cumulatifs trimestriels, lorsque la Société en a déclaré, ont été payés à un taux annuel de 4,993 % pour la période de cinq ans close le 30 juin 2022. Depuis le 1^{er} juillet 2022 et pour la période prenant fin le 30 juin 2027, inclusivement, les dividendes cumulatifs trimestriels, si la Société en déclare, seront payés à un taux annuel de 6,837 %. Le taux sera rajusté tous les cinq ans pour qu'il corresponde au taux des obligations du gouvernement du Canada à cinq ans, majoré de 4,03 %.

Le 30 juin 2022, les porteurs d'actions privilégiées de série C avaient le droit de convertir une partie ou la totalité de leurs actions en un nombre équivalent d'actions privilégiées de premier rang de série D à taux variable et à dividendes cumulatifs (« actions privilégiées de série D »), sous réserve de certaines conditions, et ils pourront se prévaloir de ce droit le 30 juin tous les cinq ans par la suite. Au 15 juin 2022, date limite de la conversion, le nombre d'actions déposées aux fins de conversion était inférieur au nombre minimal requis pour procéder à la conversion et, par conséquent, aucune action privilégiée de série D n'a été émise. Les actions privilégiées de série D donnent à leurs porteurs le droit de recevoir des dividendes préférentiels cumulatifs à taux variable payables trimestriellement, si la Société en déclare, à un taux équivalant au taux des bons du Trésor du gouvernement du Canada à trois mois, majoré de 4,03 %.

Le 30 juin 2022, la Société avait l'option de racheter les actions privilégiées de série C, en tout ou en partie, à 25,00 \$ l'action avec tous les dividendes déclarés et non payés, et elle pourra exercer cette option le 30 juin tous les cinq ans par la suite. Aucune action n'avait été rachetée au 30 juin 2022.

20. Actions ordinaires	31 mars 2023		31 mars 2022	
	Montant \$	Nombre d'actions	Montant \$	Nombre d'actions
Émises et entièrement libérées	686 043	99 594 391	685 270	99 697 799
Actions visées par l'engagement de rachat dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités	—	—	(3 411)	(495 100)
Détenues dans le cadre des régimes de paiements fondés sur des actions	(1 334)	(122 355)	(1 505)	(122 355)
Détenues dans le cadre du RILT	(118 364)	(11 994 885)	(104 188)	(11 023 169)
	566 345	87 477 151	576 166	88 057 175

i) AUTORISÉES

Nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale.

ii) ÉMISES ET ENTIÈREMENT LIBÉRÉES

	Nombre d'actions	Montant \$
Solde au 31 mars 2021	108 191 331	749 500
Actions émises en lien avec le règlement de la contrepartie différée de Petsky Prunier	736 850	—
Actions émises en lien avec l'exercice des options sur actions liées au rendement	609 046	4 098
Actions rachetées et annulées dans le cadre de l'offre publique de rachat importante	(6 451 612)	(44 801)
Actions rachetées et annulées dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités	(3 387 816)	(23 527)
Solde au 31 mars 2022	99 697 799	685 270
Actions émises en lien avec le règlement de la contrepartie différée de Sawaya	195 993	2 883
Actions émises en lien avec l'exercice des options sur actions liées au rendement	285 899	1 924
Actions rachetées et annulées dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités	(585 300)	(4 034)
Solde au 31 mars 2023	99 594 391	686 043

Le 18 août 2022, la Société a déposé un avis de renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités (« OPRCNA ») qui lui permet de racheter, du 21 août 2022 au 20 août 2023, jusqu'à 4 959 281 de ses actions ordinaires par l'intermédiaire de la Bourse de Toronto et de systèmes de négociation parallèles, conformément aux exigences de la Bourse de Toronto. Cette démarche vise à permettre à la Société de racheter de ses actions ordinaires à des fins d'annulation. À la date de l'avis, le nombre maximal d'actions pouvant être rachetées dans le cadre de l'OPRCNA actuelle représentait 5,0 % des actions ordinaires en circulation de la Société. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, 502 000 actions ont été rachetées dans le cadre de l'OPRCNA. De plus, 83 300 actions qui avaient été rachetées dans le cadre de l'OPRCNA au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022 ont été annulées au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023.

iii) RÉSULTAT PAR ACTION ORDINAIRE

	Pour les exercices clos les	
	31 mars 2023 \$	31 mars 2022 \$
Résultat par action ordinaire		
Résultat net attribuable aux actionnaires de GCGI	(90 104) \$	246 314 \$
Dividendes sur actions privilégiées	(10 948)	(9 484)
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	(101 052)	236 830
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	87 381 995	94 871 398
Résultat de base par action	(1,16) \$	2,50 \$
Résultat par action ordinaire après dilution		
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	(101 052)	236 830
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	s. o.	94 871 398
Effet dilutif lié au RILT (nombre)	s. o.	10 922 398
Actions payables aux termes de la contrepartie différée liée à Results (nombre)	s. o.	—
Effet dilutif lié à l'acquisition de Sawaya (nombre)	s. o.	783 972
Effet dilutif lié aux actions liées au rendement (nombre)	s. o.	2 856 706
Nombre moyen pondéré ajusté d'actions ordinaires	s. o.	109 434 474
Résultat par action ordinaire après dilution	(1,16) \$	2,16 \$

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023, les instruments comportant des actions ordinaires potentielles ont été exclus des calculs de la perte diluée par action, ces instruments étant antidilutifs.

21. Dividendes

DIVIDENDES SUR ACTIONS ORDINAIRES

La Société a déclaré les dividendes sur actions ordinaires suivants au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023 :

Date de clôture des registres	Date de paiement	Dividende en espèces par action ordinaire	Montant total de dividendes sur actions ordinaires
17 juin 2022	30 juin 2022	0,085 \$	8 429 \$
2 septembre 2022	15 septembre 2022	0,085 \$	8 431 \$
2 décembre 2022	15 décembre 2022	0,085 \$	8 431 \$
24 février 2023	10 mars 2023	0,085 \$	8 461 \$

Le 16 juin 2023, le conseil d'administration a approuvé un dividende de 0,085 \$ par action ordinaire payable le 4 juillet 2023 aux actionnaires inscrits le 23 juin 2023 (note 28).

DIVIDENDES SUR ACTIONS PRIVILÉGIÉES

Date de clôture des registres	Date de paiement	Dividende en espèces par action privilégiée de série A	Dividende en espèces par action privilégiée de série C	Montant total de dividendes sur actions privilégiées
17 juin 2022	30 juin 2022	0,251750 \$	0,312060 \$	2 391 \$
16 septembre 2022	30 septembre 2022	0,251750 \$	0,427310 \$	2 852 \$
23 décembre 2022	3 janvier 2023	0,251750 \$	0,427310 \$	2 852 \$
17 mars 2023	31 mars 2023	0,251750 \$	0,427310 \$	2 852 \$

Le 16 juin 2023, le conseil d'administration a approuvé un dividende en espèces de 0,25175 \$ par action privilégiée de série A payable le 30 juin 2023 aux porteurs d'actions privilégiées de série A inscrits le 23 juin 2023 (note 28).

Le 16 juin 2023, le conseil d'administration a approuvé un dividende en espèces de 0,42731 \$ par action privilégiée de série C payable le 30 juin 2023 aux porteurs d'actions privilégiées de série C inscrits le 23 juin 2023 (note 28).

22. Régimes de paiements fondés sur des actions

i) RÉGIME D'INTÉRESSEMENT À LONG TERME

En vertu du régime d'intéressement à long terme (« RILT » ou le « régime »), des unités d'actions temporairement incessibles (« UATI »), dont les droits sont généralement acquis sur trois ans, sont attribuées aux participants admissibles. Toutes les attributions octroyées en vertu du RILT sont réglées au moyen d'un transfert d'actions de fiducies pour les avantages du personnel (« fiducies ») qui sont financées par la Société, ou certaines de ses filiales, selon le cas, avec de la trésorerie que les fiduciaires utilisent pour acheter sur le marché libre des actions ordinaires qu'ils détiendront en fiducie jusqu'à l'acquisition des droits rattachés aux UATI. Aucune autre action ne peut être émise sur le capital autorisé aux termes du RILT.

Pour ce qui est des UATI attribuées dans le cadre du cycle normal des versements relatifs à la rémunération au rendement, les droits continueront d'être acquis après la cessation d'emploi, à condition que l'employé respecte certaines restrictions postérieures à l'emploi et ne se livre pas à certaines activités ayant trait à la concurrence ou à la sollicitation, tel qu'il est décrit dans le régime. Ces UATI sont passées en charges au cours de la période pendant laquelle les attributions sont réputées être gagnées, soit généralement l'exercice au cours duquel les attributions ont été octroyées ou l'exercice précédent dans le cas des attributions qui ont été octroyées après la fin de cet exercice, mais qui ont été déterminées et acquises relativement à cet exercice, et une augmentation correspondante est reflétée dans le surplus d'apport.

Pour certaines attributions, en général les attributions à l'embauche ou de maintien en poste, l'acquisition des droits est conditionnée par un emploi continu, et ces attributions sont, par conséquent, assujetties à une exigence de service continu. Par conséquent, la Société comptabilise graduellement les coûts de ces attributions à titre de charge sur la période d'acquisition des droits applicable et une augmentation correspondante est reflétée dans le surplus d'apport.

Il y a eu 8 198 677 UATI (4 825 572 UATI pour l'exercice clos le 31 mars 2022) attribuées en remplacement de la rémunération en espèces versée aux employés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023. Les fiducies ont acquis 6 951 114 actions ordinaires au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023 (4 531 020 actions ordinaires au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022).

La juste valeur des UATI à la date d'évaluation se fonde sur la juste valeur à la date d'attribution. La juste valeur moyenne pondérée des UATI attribuées au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023 s'est établie à 10,17 \$ (13,45 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2022).

	Nombre
Attributions en cours au 31 mars 2021	11 663 809
UATI attribuées	4 825 572
UATI dont les droits sont acquis	(5 096 244)
UATI auxquelles il a été renoncé	(212 602)
Attributions en cours au 31 mars 2022	11 180 535
UATI attribuées	8 198 677
UATI dont les droits sont acquis	(5 979 398)
UATI auxquelles il a été renoncé	(115 399)
Attributions en cours au 31 mars 2023	13 284 415

	Nombre
Actions ordinaires détenues par les fiducies au 31 mars 2021	11 588 393
Actions acquises	4 531 020
Actions libérées à l'acquisition des droits	(5 096 244)
Actions ordinaires détenues par les fiducies au 31 mars 2022	11 023 169
Actions acquises	6 951 114
Actions libérées à l'acquisition des droits	(5 979 398)
Actions ordinaires détenues par les fiducies au 31 mars 2023	11 994 885

ii) UNITÉS D' ACTIONS DIFFÉRÉES DES ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS

À compter du 1^{er} avril 2011, la Société a adopté un régime d'unités d'actions différées (« UAD ») pour ses administrateurs indépendants. Depuis le 7 août 2020, la moitié des honoraires annuels des administrateurs indépendants a été versée sous forme d'UAD. Les administrateurs peuvent décider tous les ans de recevoir une plus grande partie de leur rémunération sous forme d'UAD. Lorsqu'un administrateur quitte le conseil d'administration, les UAD en cours sont payées en trésorerie, le montant équivalant au nombre d'UAD détenues étant multiplié par le cours moyen pondéré des actions ordinaires de la Société pour les dix jours de Bourse précédant immédiatement une date d'évaluation choisie à l'avance par l'administrateur sortant qui peut tomber à tout moment entre la date de départ de l'administrateur et le 1^{er} décembre de l'année civile suivante.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, la Société a attribué 81 920 UAD (53 629 UAD en 2022). La valeur comptable du passif lié aux UAD au 31 mars 2023 était de 3,9 millions \$ (7,7 millions \$ au 31 mars 2022).

iii) UNITÉS D' ACTIONS DIFFÉRÉES DES MEMBRES DE LA DIRECTION

Le 1^{er} juin 2021, la Société a adopté un régime d'unités d'actions différées (« UAD ») pour certains membres clés de la haute direction. Toutes les attributions octroyées en vertu du régime d'UAD seront réglées en espèces au moment du départ à la retraite de l'employé, après trois ans à compter de la date de l'attribution dans le cas d'un « départ en bons termes » ou au décès. Les UAD sont réglées en espèces un an après que les participants ont quitté la Société selon certaines conditions du régime.

La valeur comptable du passif comptabilisé dans les dettes fournisseurs et charges à payer ayant trait aux UAD était de 9,6 millions \$ au 31 mars 2023 (5,4 millions \$ au 31 mars 2022).

iv) UNITÉS D' ACTIONS LIÉES AU RENDEMENT

La Société a adopté un régime d'unités d'actions liées au rendement (« UALR ») pour certains membres de la haute direction. Les UALR sont des instruments notionnels de capitaux propres liés à la valeur des actions ordinaires de la Société. À la fin d'une période d'acquisition des droits de trois ans, le nombre d'UALR dont les droits sont acquis correspond à un multiple du nombre d'UALR initialement attribuées qui se situe dans une fourchette de 0x à 2x selon l'atteinte de certaines cibles prédéterminées pour chaque attribution annuelle. Les droits rattachés aux UALR sont acquis en bloc à la date du troisième anniversaire de l'attribution. Le nombre d'UALR dont les droits sont acquis est également ajusté en fonction des dividendes versés au cours de la période d'acquisition des droits. Les UALR sont réglées en trésorerie, en fonction du cours de marché des actions de la Société au moment de l'acquisition des droits.

Les UALR sont évaluées à la juste valeur à la date d'attribution. Les variations de la valeur des UALR à chaque période de présentation de l'information financière sont amorties sur la période d'acquisition des droits résiduelle et comptabilisées dans la charge de rémunération au compte de résultat.

La valeur comptable du passif comptabilisé dans les dettes fournisseurs et charges à payer ayant trait aux UALR était de 106,9 millions \$ au 31 mars 2023 (140,2 millions \$ au 31 mars 2022).

v) OPTIONS SUR ACTIONS LIÉES AU RENDEMENT

La Société a adopté un régime d'options sur actions liées au rendement pour certains membres de la haute direction. Les options sur actions liées au rendement ont une durée de cinq ans et les droits à ces options seront acquis au fil du temps au prorata sur une période de quatre ans (les droits d'un tiers des options étant acquis aux deuxième, troisième et quatrième anniversaires de l'attribution). Les options sur actions liées au rendement seront également assujetties aux conditions d'acquisition liées au rendement sur le marché (cours de l'action), et seront assorties d'un plafond sur les paiements égal à quatre fois le prix d'exercice (c'est-à-dire que le profit à l'exercice des options est limité à trois fois le prix d'exercice). Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, les conditions d'acquisition liées au rendement de l'action ont été respectées pour la totalité des options en cours. Les conditions d'acquisition liées au rendement de l'action et celles liées au passage du temps ont été respectées pour un total de 4 855 668 options en cours (déduction faite des options déjà exercées); par conséquent, les droits étaient entièrement acquis et les options étaient en cours au 31 mars 2023. Un nombre de 4 122 335 options sur actions liées au rendement ont expiré le 14 juin 2023. De plus, 600 000 options sur actions liées au rendement viendront à échéance le 16 août 2023.

Voici un sommaire des options sur actions liées au rendement de la Société au 31 mars 2023 :

	Nombre d'options sur actions liées au rendement	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)
Solde au 31 mars 2021	6 237 001	6,78 \$
Exercées	(609 046)	6,73 \$
Solde au 31 mars 2022	5 627 955	6,79 \$
Attribuées	300 000	8,77
Exercées	(705 620)	6,73
Solde au 31 mars 2023	5 222 335	6,92

Selon l'IFRS 2, *Paiements fondés sur des actions*, l'incidence des conditions du marché, telles qu'un objectif de cours de l'action auquel serait soumise l'acquisition des droits, doit être prise en compte pour estimer la juste valeur des options sur actions liées au rendement. Un modèle de simulation de Monte-Carlo est utilisé pour simuler une fourchette des cours futurs possibles des actions pour la Société pour la période allant de la date d'attribution à la date d'expiration des options sur actions liées au rendement. L'objectif de cette modélisation est d'utiliser une approche probabiliste pour estimer la juste valeur des options sur actions liées au rendement en vertu de l'IFRS 2. Les hypothèses suivantes ont été utilisées dans le modèle de simulation de Monte-Carlo pour les attributions effectuées au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023 :

Rendement de l'action	3,78 %
Volatilité prévue	48,60 %
Taux d'intérêt sans risque	3,39 %
Durée de vie attendue	4 ans

Les modèles d'évaluation des options exigent le recours à des hypothèses hautement subjectives, y compris la volatilité prévue des cours. Toute modification apportée aux hypothèses subjectives peut avoir une incidence importante sur l'estimation de la juste

valeur. Par conséquent, les modèles existants ne fournissent pas nécessairement une mesure unique fiable de la juste valeur des options sur actions liées au rendement de la Société.

vi) RÉGIME DE PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS À L'INTENTION DES EMPLOYÉS DE PSW, ASSUJETTI À DES CONDITIONS

Dans le cadre de l'acquisition de PSW (note 11), la Société a adopté un régime de paiements fondés sur des actions à l'intention de certains employés clés de PSW qui inclut des actions ordinaires de CGWM UK d'un montant de 2,5 millions £ (4,2 millions \$ CA). Le régime est assujéti à diverses conditions d'acquisition des droits et, par conséquent, la Société comptabilise le coût de ces attributions à titre de charge sur la période d'acquisition des droits applicable.

vii) CHARGE AU TITRE DE PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

	Pour les exercices clos les	
	31 mars 2023 \$	31 mars 2022 \$
Régime d'intéressement à long terme	45 426	82 452
Unités d'actions différées (régées en trésorerie)	(561)	342
Unités d'actions différées (régées en trésorerie) – membres de la haute direction	4 029	5 435
Options sur actions liées au rendement	635	1 393
UALR (régées en trésorerie)	8 685	55 465
Autres régimes de paiements fondés sur des actions	1 281	1 740
Total de la charge au titre de paiements fondés sur des actions	59 495	146 827

23. Transactions avec des parties liées

i) FILIALES CONSOLIDÉES

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la Société et des principales filiales d'exploitation et sociétés de portefeuille intermédiaires de la Société qui figurent dans le tableau qui suit :

	Pays de constitution en société	Participation en %	
		31 mars 2023	31 mars 2022
Corporation Canaccord Genuity	Canada	100 %	100 %
CG Investments Inc.	Canada	100 %	100 %
CG Investments Inc. III	Canada	100 %	100 %
CG Investments Inc. IV	Canada	100 %	100 %
CG Investments Inc. V	Canada	100 %	100 %
CG Investments Inc. VI	Canada	100 %	100 %
CG G Sponsors Inc. I	Canada	100 %	100 %
Jitneytrade Inc.	Canada	100 %	100 %
Finlogik Inc.	Canada	100 %	100 %
Finlogik Tunisie, SARL	Tunisie	75 %	75 %
Canaccord Genuity SAS	France	100 %	100 %
Canaccord Genuity Wealth (International) Limited ¹	Guernesey	94,5 %	96,7 %
Canaccord Genuity Financial Planning Limited ^{1, 4}	Royaume-Uni	94,5 %	96,7 %
Canaccord Genuity Wealth Limited ¹	Royaume-Uni	94,5 %	96,7 %
Canaccord Genuity Wealth Group Limited ¹	Royaume-Uni	94,5 %	96,7 %
Canaccord Genuity Wealth (International) Holdings Limited ¹	Guernesey	94,5 %	96,7 %
Hargreave Hale Limited ¹	Royaume-Uni	94,5 %	96,7 %
CG Wealth Planning Limited ¹	Royaume-Uni	94,5 %	96,7 %
Adam & Company Investment Management Limited ^{1, 4}	Royaume-Uni	94,5 %	96,7 %
Punter Southall Wealth Limited ^{1, 4}	Royaume-Uni	94,5 %	s. o.
Canaccord Genuity Limited	Royaume-Uni	100 %	100 %
Canaccord Genuity Wealth Group Holdings Ltd.	Canada	100 %	100 %
Canaccord Genuity LLC	États-Unis	100 %	100 %
Canaccord Genuity Wealth Management (USA) Inc.	États-Unis	100 %	100 %
Canaccord Genuity Wealth & Estate Planning Services Ltd.	Canada	100 %	100 %
Canaccord Genuity Petsky Prunier LLC	États-Unis	100 %	100 %
Canaccord Asset Management Inc.	Canada	100 %	100 %
Canaccord Adams Financial Group Inc.	États-Unis	100 %	100 %
Collins Stewart Inc.	États-Unis	100 %	100 %
Canaccord Genuity (2021) LLC	États-Unis	100 %	100 %

	Pays de constitution en société	Participation en %	
		31 mars 2023	31 mars 2022
Canaccord Genuity Finance Corp.	Canada	100 %	100 %
Canaccord Adams (Delaware) Inc.	États-Unis	100 %	100 %
Canaccord Genuity Securities LLC	États-Unis	100 %	100 %
CG Sawaya, LLC	États-Unis	100 %	100 %
Canaccord Genuity (2021) Holdings ULC	Canada	100 %	100 %
Canaccord Genuity (2021) Limited Partnership	Canada	100 %	100 %
Canaccord Genuity (2021) GP ULC	Canada	100 %	100 %
Stockwave Equities Ltd.	Canada	100 %	100 %
Canaccord Genuity Group Finance Company Ltd.	Canada	100 %	100 %
Canaccord Genuity (Hong Kong) Limited	Chine (RAS de Hong Kong)	100 %	100 %
Canaccord Genuity Emerging Markets Ltd.	Bahamas	100 %	100 %
Canaccord Financial Group (Australia) Pty Ltd. ²	Australie	65 %	65 %
Canaccord Genuity (Australia) Limited ²	Australie	65 %	65 %
Canaccord Genuity Financial Limited ²	Australie	65 %	65 %
Patersons Asset Management Limited ²	Australie	65 %	65 %
Canaccord Genuity Asia (Beijing) Limited	Chine	100 %	100 %
加通亚洲(北京)投资顾问有限公司			
The Balloch Group Limited	Îles Vierges britanniques	100 %	100 %
Canaccord Genuity Asia (Hong Kong) Limited	Chine (RAS de Hong Kong)	100 %	100 %
Canaccord Genuity (Dubai) Ltd. ³	Émirats arabes unis	100 %	100 %
Canaccord Genuity Wealth Group Holdings (Jersey) Limited ¹	Jersey	94,5 %	96,7 %
Canaccord Genuity Hawkpoint Limited	Royaume-Uni	100 %	100 %
Canaccord Genuity Management Company Limited ⁴	Irlande	100 %	100 %

- 1) La Société a émis des actions privilégiées convertibles à certains investisseurs institutionnels et certains instruments de capitaux propres de CGWM UK de sorte que la valeur de la transaction représente une participation de 5,55 % dans les actions ordinaires en circulation de CGWM UK. Après conversion, les actions privilégiées convertibles, les actions préférentielles et les actions ordinaires émises à la direction et aux employés de CGWM UK représentent 33,1 % de la participation en équivalents de capitaux propres (note 8).
- 2) La Société détient 65 % des actions émises de Canaccord Financial Group (Australia) Pty Ltd., de Canaccord Genuity (Australia) Limited et de Canaccord Genuity Financial Limited; toutefois, à des fins comptables, la Société était considérée comme détenant une participation de 67,3 % au 31 mars 2023 (67,3 % au 31 mars 2022), en raison des actions détenues dans une fiducie contrôlée par Canaccord Financial Group (Australia) Pty Ltd. (note 8).
- 3) La Société a vendu sa participation dans Canaccord Genuity Dubai Ltd. après le 31 mars 2023.
- 4) Cette entreprise a été absorbée par liquidation dans une filiale dans le cadre d'une restructuration en interne après le 31 mars 2023.

ii) RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS DE LA SOCIÉTÉ

Les montants figurant dans le tableau ci-dessous sont les montants comptabilisés à titre de charges relativement à des personnes qui font partie des principaux dirigeants, aux 31 mars 2023 et 2022 :

	31 mars 2023 \$	31 mars 2022 \$
Avantages du personnel à court terme	48 804	33 585
Paiements fondés sur des actions	892	736
Rémunération totale versée aux principaux dirigeants	49 696	34 321

iii) AUTRES TRANSACTIONS AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les dettes fournisseurs et charges à payer comprennent les soldes suivants se rapportant aux principaux dirigeants :

	31 mars 2023 \$	31 mars 2022 \$
Créances clients	18 115	12 009
Dettes fournisseurs et charges à payer	600	1 271

iv) MODALITÉS DES TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Les transactions sur titres effectuées par la Société pour le compte de dirigeants et d'administrateurs se déroulent selon les mêmes modalités que celles appliquées pour tous les clients. Les produits de commissions sur ces transactions ne sont pas importants par rapport à ceux tirés de l'ensemble des activités de la Société.

24. Information sectorielle

La Société exerce ses activités dans deux secteurs :

Le secteur Marchés des capitaux Canaccord Genuity inclut les services de financement de sociétés, les activités de consultation, de recherche et de négociation pour le compte de clients qui sont des sociétés, des institutions et des gouvernements ainsi

que les activités de négociation à titre de contrepartiste au Canada, au Royaume-Uni et en Europe (y compris à Dubaï), en Australie et aux États-Unis. À compter de l'exercice commençant le 1^{er} avril 2019, les Autres établissements à l'étranger, comprenant nos activités en Chine et à Hong Kong, ont été regroupés avec nos activités sur les marchés des capitaux au Canada et en Australie.

Le secteur Gestion de patrimoine Canaccord Genuity offre des services de courtage et des conseils en placement aux clients de détail ou institutionnels du Canada, des États-Unis, de l'Australie ainsi que du Royaume-Uni et des dépendances de la Couronne.

Le secteur administratif Non sectoriel et autres inclut les services de courtage de correspondance, les intérêts, les produits des activités ordinaires et les charges libellés en monnaies étrangères qui ne sont pas précisément attribuables à Marchés des capitaux Canaccord Genuity ou à Gestion de patrimoine Canaccord Genuity.

Les secteurs d'activité de la Société sont gérés de façon distincte parce que chaque secteur offre des services différents et fait appel à des stratégies différentes en matière de personnel et de marketing. La Société évalue le rendement de chaque secteur d'activité d'après les résultats d'exploitation, sans égard aux participations ne donnant pas le contrôle.

La Société ne répartit pas le total de l'actif, le total du passif, le matériel et les aménagements des locaux loués entre les secteurs. L'amortissement des immobilisations corporelles est réparti entre les secteurs d'après la superficie en pieds carrés occupée. L'amortissement des immobilisations incorporelles identifiables est attribué au secteur Marchés des capitaux Canaccord Genuity au Canada, puisqu'il se rapporte aux acquisitions de Genuity et de Jitneytrade. L'amortissement des immobilisations incorporelles identifiables acquises dans le cadre de l'acquisition de Collins Stewart Hawkpoint plc (« CSHP ») est attribué aux secteurs Marchés des capitaux Canaccord Genuity et Gestion de patrimoine Canaccord Genuity au Royaume-Uni et dans les dépendances de la Couronne (îles de la Manche). L'amortissement des immobilisations incorporelles identifiables acquises dans le cadre des acquisitions d'Eden Financial Ltd., de Hargreave Hale, de McCarthy Taylor, de Thomas Miller, d'Adam & Company et de PSW est attribué au secteur Gestion de patrimoine Canaccord Genuity au Royaume-Uni et en Europe (« Gestion de patrimoine au Royaume-Uni »). L'amortissement des immobilisations incorporelles identifiables acquises dans le cadre des acquisitions de Petsky Prunier et de CG Sawaya est attribué au secteur Marchés des capitaux Canaccord Genuity aux États-Unis. L'amortissement des immobilisations incorporelles identifiables acquises dans le cadre de l'acquisition de Results est attribué au secteur Marchés des capitaux Canaccord Genuity au Royaume-Uni et en Europe. L'amortissement des immobilisations incorporelles identifiables acquises dans le cadre de l'acquisition de Patersons est attribué au secteur Gestion de patrimoine Canaccord Genuity en Australie. Il n'y a pas de produits intersectoriels importants. L'impôt sur le résultat est géré au niveau de la Société et n'est pas attribué aux secteurs. Tous les produits des activités ordinaires et le résultat d'exploitation sont tirés de clients externes. En outre, la Société ne répartit pas les flux de trésorerie par secteur à présenter.

Pour les exercices clos les									
	31 mars 2023				31 mars 2022				
	Marchés des capitaux Canaccord Genuity	Gestion de patrimoine Canaccord Genuity	Non sectoriel et autres	Total	Marchés des capitaux Canaccord Genuity	Gestion de patrimoine Canaccord Genuity	Non sectoriel et autres	Total	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Commissions et honoraires	156 187	591 772	1 155	749 114	174 826	587 001	16	761 843	
Financement de sociétés	126 588	34 356	—	160 944	463 118	98 607	—	561 725	
Honoraires de consultation	362 549	2 005	—	364 554	488 579	4 478	—	493 057	
Négociation à titre de contrepartiste	116 900	338	—	117 238	158 232	744	2	158 978	
Intérêts	25 067	76 593	13 585	115 245	8 985	21 580	5 463	36 028	
Divers	5 562	3 240	(5 500)	3 302	9 334	7 997	17 040	34 371	
Charges à l'exception des éléments ci-dessous	698 759	490 833	89 292	1 278 884	924 199	512 719	109 468	1 546 386	
Amortissement	10 303	29 662	1 669	41 634	6 784	20 192	617	27 593	
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	15 756	7 133	3 446	26 335	15 278	5 444	3 172	23 894	
Frais de développement	3 383	25 296	7 379	36 058	1 366	20 861	195	22 422	
Charges d'intérêts	18 848	32 739	2 952	54 539	13 072	8 852	1 674	23 598	
Frais connexes aux acquisitions	1 477	5 926	—	7 403	537	8 660	—	9 197	
Dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles	102 571	—	—	102 571	—	—	—	—	
Ajustement de la juste valeur des participations ne donnant pas le contrôle – composante passif dérivé	—	—	11 629	11 629	—	—	8 519	8 519	
Variation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle	(14 278)	—	—	(14 278)	—	—	—	—	
Coûts liés au rachat des débetures convertibles	—	—	—	—	—	—	5 932	5 932	
Quote-part de la perte d'une entreprise associée	—	—	55	55	—	—	192	192	
Résultat avant les imputations intersectorielles et avant impôt sur le résultat	(43 966)	116 715	(107 182)	(34 433)	341 838	143 679	(107 248)	378 269	
Imputations intersectorielles	21 651	23 293	(44 944)	—	20 007	22 670	(42 677)	—	
Résultat avant impôt sur le résultat	(65 617)	93 422	(62 238)	(34 433)	321 831	121 009	(64 571)	378 269	

Aux fins de la présentation de l'information par secteur géographique, les activités de la Société ont été regroupées au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Europe (y compris Dubaï) et en Australie. Les activités en Asie ont été affectées à nos activités sur les marchés des capitaux au Canada et en Australie. Les informations comparatives n'ont pas été retraitées. Le tableau ci-après présente les produits des activités ordinaires de la Société par secteur géographique (les produits sont attribués aux secteurs géographiques en fonction de l'emplacement de l'entreprise sous-jacente présentant ses résultats d'exploitation) :

Pour les exercices clos les		
	31 mars 2023	31 mars 2022
	\$	\$
Canada	454 741 \$	692 432 \$
Royaume-Uni, Europe et dépendances de la Couronne	440 003	430 850
États-Unis	487 769	673 997
Australie	127 884	248 723
	1 510 397 \$	2 046 002 \$

Le tableau suivant présente les principales informations ayant trait à la situation financière de chaque secteur géographique :

	Canada \$	Royaume-Uni et dépendances de la Couronne \$	États-Unis \$	Australie \$	Total \$
Au 31 mars 2023					
Matériel et aménagements des locaux loués	31 692	9 399	4 076	3 013	48 180
Goodwill	—	413 393	206 664	2 763	622 820
Immobilisations incorporelles	47 903	251 564	186	6 262	305 915
Actifs non courants	79 595	674 356	210 926	12 038	976 915
Au 31 mars 2022					
Matériel et aménagements des locaux loués	15 847 \$	9 796 \$	5 506 \$	3 494 \$	34 643 \$
Goodwill	101 732	216 078	189 608	2 861	510 279
Immobilisations incorporelles	48 932	127 117	3 746	7 198	186 993
Actifs non courants	166 511 \$	352 991 \$	198 860 \$	13 553 \$	731 915 \$

25. Gestion du capital

La Société a besoin de capitaux à des fins opérationnelles et aux fins de la réglementation, y compris le financement de ses activités actuelles et futures. La Société a une structure du capital fondée sur les capitaux propres, qui englobent les actions privilégiées, les actions ordinaires, le surplus d'apport, les résultats non distribués et le cumul des autres éléments du résultat global, ainsi que sur la dette subordonnée, les participations ne donnant pas le contrôle, les emprunts bancaires et les débetures convertibles. Le tableau ci-après présente le sommaire de notre capital aux 31 mars 2023 et 2022 :

Type de capital	31 mars 2023 \$	31 mars 2022 \$
Actions privilégiées	205 641	205 641
Actions ordinaires	566 345	576 166
Contrepartie différée	8 495	11 378
Surplus d'apport	49 400	64 241
Résultats non distribués	119 552	251 540
Cumul des autres éléments du résultat global	105 206	69 103
Capitaux propres	1 054 639	1 178 069
Participations ne donnant pas le contrôle	343 998	238 700
Dette subordonnée	7 500	7 500
Emprunt bancaire	307 122	152 041
	1 713 259	1 576 310 \$

Le cadre de la gestion du capital de la Société est conçu pour maintenir le capital à un niveau qui :

- respecte les ratios cibles des filiales réglementées de la Société fixés par leurs organismes de réglementation respectifs;
- permet de financer les activités courantes et futures;
- permet d'assurer que la Société peut s'acquitter de ses obligations financières à mesure qu'elles viennent à échéance;
- favorise la création de valeur pour les actionnaires.

Les filiales suivantes sont assujetties aux exigences en matière de capital réglementaire des organismes de réglementation de leur territoire respectif :

- La Corporation Canaccord Genuity et Jitneytrade Inc. sont assujetties à la réglementation canadienne, principalement celle de l'OCRI.
- Canaccord Genuity Limited, Canaccord Genuity Wealth Limited, Canaccord Genuity Financial Planning Limited, CG McCarthy Taylor Limited, CG Wealth Planning Limited, Adam & Company Investment Management Limited, Punter Southwall Limited et Hargreave Hale Limited sont régies par la Financial Conduct Authority (« FCA ») du Royaume-Uni.
- Canaccord Genuity Wealth (International) Limited détient un permis octroyé par la Guernsey Financial Services Commission, la Isle of Man Financial Supervision Commission et la Jersey Financial Services Commission et est réglementée par ces dernières.
- Canaccord Genuity (Australia) Limited et Canaccord Genuity Financial Limited sont réglementées par l'Australian Securities and Investments Commission.
- Canaccord Genuity (Hong Kong) Limited est réglementée à Hong Kong par la Securities and Futures Commission.

- Canaccord Genuity LLC est un courtier en valeurs mobilières inscrit aux États-Unis et est assujettie principalement à la réglementation de la Financial Industry Regulatory Authority, Inc. (« FINRA »).
- Canaccord Genuity Wealth Management (USA) Inc. est un courtier en valeurs mobilières inscrit aux États-Unis et est assujettie principalement à la réglementation de la FINRA.
- Canaccord Genuity (Dubai) Ltd. est assujettie aux Émirats arabes unis à la réglementation de la Dubai Financial Services Authority (« DFSA »). La Société a vendu sa participation dans Canaccord Genuity Dubai Ltd. après le 31 mars 2023.
- Canaccord Genuity Emerging Markets Ltd. est assujettie aux Bahamas à la réglementation de la Securities Commission of the Bahamas.
- Canaccord Genuity Insurance Company Ltd. est assujettie à la Barbade à la réglementation de la Financial Services Commission.

Les exigences en matière de capital réglementaire peuvent varier quotidiennement en raison des dépôts de garantie obligatoires à l'égard des transactions en cours et des exigences en matière de prise ferme ou de fonds de roulement. En vue de se conformer à ces exigences, la Société pourrait être tenue de maintenir des liquidités et d'autres actifs liquides disponibles à un niveau suffisant pour satisfaire aux exigences en matière de capital réglementaire, et ne pas pouvoir utiliser ces actifs liquides dans le cadre de ses activités ou à des fins de décaissement. Certaines des filiales sont également assujetties à la réglementation en matière de retrait du capital, y compris le versement de dividendes à la Société. Au cours de l'exercice considéré, il n'y a eu aucun changement notable apporté à la politique de gestion du capital de la Société. Au 31 mars 2023 et pour l'exercice clos à cette date, les filiales de la Société se sont conformées à toutes les exigences minimales en matière de capital réglementaire.

26. Fonds des clients

Au 31 mars 2023, les fonds des clients, qui sont détenus dans des comptes distincts par les activités au Royaume-Uni et en Europe, s'élevaient à 3,280 milliards \$ (1,967 milliard £) (2,859 milliards \$ (1,740 milliard £) au 31 mars 2022). Les fonds des clients comprenaient un montant de 7,121 millions \$ (4,270 millions £) (7,345 millions \$ (4,469 millions £) au 31 mars 2022) en trésorerie aux fins du règlement de transactions en cours et des dépôts distincts de 3,272 milliards \$ (1,962 milliard £) (2,852 milliards \$ (1,735 milliard £) au 31 mars 2022) qui sont détenus au nom de clients et qui ne figurent pas dans les états de la situation financière consolidés. Les variations des soldes de règlement sont prises en compte dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

27. Provisions et éventualités

PROVISIONS

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation juridique ou implicite actuelle découlant d'un événement passé, s'il est probable qu'une sortie de ressources sera requise pour éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Chaque date de clôture, la Société évalue le caractère approprié de ses provisions existantes et ajuste le montant au besoin. Voici un sommaire des changements survenus au cours des exercices clos les 31 mars 2023 et 2022 :

	Provisions pour litiges \$	Provisions pour restructuration \$	Total des provisions \$
Solde au 31 mars 2021	8 551	1 806	10 357
Ajouts	2 515	—	2 515
Utilisées	(4 419)	(231)	(4 650)
Solde au 31 mars 2022	6 647	1 575	8 222
Ajouts	13 363	—	13 363
Utilisées	(1 874)	(51)	(1 925)
Solde au 31 mars 2023	18 136	1 524	19 660

Engagements, procédures de litige et passif éventuel

Dans le cours normal des activités, la Société est partie à des litiges et, au 31 mars 2023, elle était défenderesse dans diverses poursuites judiciaires. La Société a établi des provisions pour les affaires en litige lorsque les paiements sont probables et peuvent raisonnablement être estimés. Même si l'issue de ces poursuites dépend d'une résolution future, l'évaluation et l'analyse de ces poursuites par la direction indiquent que la résolution ultime probable de ces poursuites, prises isolément ou dans leur ensemble, n'aura pas d'effet important sur la situation financière de la Société.

La Société fait également l'objet de réclamations invoquées ou non dans le cours normal des activités, lesquelles, en date du 31 mars 2023, n'ont pas donné lieu à des poursuites judiciaires. La Société ne peut pas déterminer quelle sera l'incidence de ces réclamations invoquées ou non sur sa situation financière; cependant, elle a comptabilisé une provision si des pertes découlant de ces réclamations invoquées ou non sont considérées comme probables et si de telles pertes peuvent être estimées de façon raisonnable.

La Société est visée par certains litiges et certaines réclamations invoquées ou non en ce qui a trait à certaines filiales de GCGI, à CGGI directement, ou à GCGI ainsi que certaines de ses filiales.

La Société est assujettie à certaines règles, réglementations et autres exigences réglementaires propres aux activités de courtage et, de ce fait, elle exerce ses activités dans un cadre réglementaire régi par des agences et des organismes gouvernementaux. En tant qu'entité réglementée et dans le cours normal des activités, la Société fait l'objet d'examins périodiques par ces agences et organismes. La Société a mis en place des politiques et des procédures conçues dans le but d'assurer le respect de ces règles, réglementations et exigences. Dans l'éventualité où une autorité réglementaire déterminerait que la Société n'a pas suivi ou respecté certaines procédures ou exigences réglementaires, ou que les dossiers et rapports de la Société présentent des lacunes ou tout autre cas de défaillance financière ou de non-conformité, la Société pourrait être d'accord avec l'imposition d'une amende, pénalité ou sanction ou se voir imposer celles-ci par une autorité réglementaire. Si de telles circonstances se produisent, la Société établira une provision pour toute affaire pour laquelle il est probable qu'un paiement pouvant raisonnablement être estimé soit exigé.

En lien avec cette surveillance réglementaire, la Société fait l'objet d'une mesure de renforcement réglementaire découlant d'un examen réglementaire des activités de tenue de marché de gros de la Société. Bien que la Société s'attende à ce que la mesure de renforcement réglementaire considérée soit résolue dans le cours normal des activités, et à ce qu'elle n'ait pas une incidence importante sur sa situation financière ou sur ses résultats d'exploitation, la Société pourrait se voir imposer une pénalité importante et devoir engager des frais supplémentaires liés à ses activités ou elle pourrait être assujettie à d'autres modalités susceptibles d'avoir une incidence négative sur ses activités. Une estimation du règlement de la mesure de renforcement réglementaire a été comptabilisée au 31 mars 2023, fondée sur le jugement de la direction et sur les informations dont dispose la Société. Cependant, puisque l'issue de cette affaire n'est toujours pas connue et que le montant de la perte est incertain, la Société pourrait être tenue d'effectuer un paiement supérieur au montant comptabilisé. Afin d'estimer le montant comptabilisé, la direction s'est reportée à certaines mesures de renforcement réglementaires précédentes réglées pas d'autres sociétés, tout en reconnaissant que les faits et les circonstances entourant ces causes étaient sensiblement différents de ceux de la Société. Ces autres causes reflétaient une vaste gamme de paiements au titre des règlements, et il est raisonnablement possible que le règlement réel soit supérieur au montant qui a été estimé et comptabilisé au 31 mars 2023. À l'heure actuelle, il n'est pas possible d'estimer la différence entre le montant du règlement réel et le montant comptabilisé. Des ajustements seront comptabilisés au cours des périodes subséquentes si de nouvelles informations pouvant changer le montant estimé deviennent disponibles.

La Société fournit des services de consultation financière et en matière de prise ferme, ainsi que d'autres services à des émetteurs de secteurs nouveaux et émergents, dont le secteur américain du cannabis, et négocie leurs titres. Les activités de ces secteurs, y compris le secteur américain du cannabis, ne disposent généralement pas d'un historique de résultats d'exploitation positifs. Outre les incertitudes économiques associées aux nouveaux secteurs, aux nouvelles activités et aux nouveaux émetteurs, les lois applicables à ces secteurs ou activités, en particulier le secteur américain du cannabis et les activités des émetteurs de ce secteur, et l'incidence de ces lois et de leur mise en œuvre sont indéterminées, contradictoires et incertaines. En ce qui concerne le secteur américain du cannabis, le cannabis demeure une substance réglementée en vertu de la *United States Controlled Substances Act* et, par conséquent, il y a un risque que certains émetteurs, bien qu'ils se conforment aux lois étatiques applicables, puissent faire l'objet de poursuites en vertu de la loi fédérale. Par conséquent, la Société a adopté des directives et des procédures raisonnablement conçues pour assurer la conformité à la *United States Currency and Foreign Transactions Reporting Act of 1970* (« Bank Secrecy Act ») et aux indications publiées par le Financial Crimes Enforcement Network du département du Trésor américain, FIN-2014-G001 (les « indications du FinCEN ») portant sur la prestation de services financiers aux entreprises du secteur de la marijuana aux États-Unis (telles qu'elles sont désignées dans les indications du FinCEN).

Bien que la Société prenne des mesures pour identifier les risques associés aux secteurs émergents, y compris le secteur américain du cannabis, et qu'elle offre uniquement des services aux émetteurs une fois qu'elle a déterminé que le risque posé à la Société est négligeable ou qu'il est peu probable que le risque entraîne des conséquences défavorables importantes pour la Société, il y a un risque que la Société fasse l'objet de poursuites intentées par des tiers qui pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les activités, les produits des activités ordinaires, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société de même que sur sa réputation, et ce, même si l'issue de telles procédures s'avérerait favorable pour la Société. La Société a déterminé que ces procédures sont peu probables et, par conséquent, n'a pas comptabilisé de provision à cet effet.

Les risques associés aux secteurs émergents, comme ceux du cannabis comprennent également le risque d'insolvabilité des entités émettrices et l'incapacité subséquent pour ces entités de s'acquitter de leurs obligations d'indemnisation envers la Société. Par conséquent, si la Société subit une perte, la Société pourrait être incapable de récupérer les montants liés à des demandes d'indemnisation.

28. Événements postérieurs à la date de clôture

1. REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Le 29 mai 2023, la Société, par l'intermédiaire de ses activités de gestion de patrimoine au Canada, a conclu l'acquisition précédemment annoncée des activités canadiennes de gestion privée de patrimoine de Mercer Global Investments Canada Limited pour une contrepartie au comptant de 2,4 millions \$ et une contrepartie éventuelle assujettie à l'atteinte de certaines cibles de performance.

2. DIVIDENDES

Le 16 juin 2023, le conseil d'administration a approuvé un dividende de 0,085 \$ par action ordinaire payable le 4 juillet 2023 aux actionnaires inscrits le 23 juin 2023 (note 21).

Le 16 juin 2023, le conseil d'administration a approuvé un dividende en espèces de 0,25175 \$ par action privilégiée de série A payable le 30 juin 2023 aux porteurs d'actions privilégiées de série A inscrits le 23 juin 2023 (note 21).

Le 16 juin 2023, le conseil d'administration a approuvé un dividende en espèces de 0,42731 \$ par action privilégiée de série C payable le 30 juin 2023 aux porteurs d'actions privilégiées de série C inscrits le 23 juin 2023 (note 21).